

le journal de Gauriac

B U L L E T I N
M U N I C I P A L
T R I M E S T R I E L
D ' I N F O R M A T I O N
& D ' E X P R E S S I O N
D E S H A B I T A N T S
D E G A U R I A C

Juillet, août, sept. 2013 - N° 97

www.gauriac.fr

Du PPRMT à La Poste

Robert BALDÈS

Le projet de règlement du plan de prévention des risques mouvement de terrain (PPRMT) est actuellement disponible en mairie et sur le site internet de la commune. Il est important que les gauriacais et les gauriacais puissent prendre connaissance du projet proposé par le bureau d'études Alp'Géorisques. Je comprends combien ces mesures de préventions peuvent générer la colère des propriétaires qui voient leurs biens dévalorisés. Ce sont des années de travail et parfois même de privations qui ont été englouties ou qui le sont encore pour avoir un toit, ou tout simplement un capital pour préparer les vieux jours, aider les enfants ou les petits enfants. Aussi le conseil municipal est très attentif à l'évolution de ce dossier lourd de conséquences pour tous ceux qui dans notre village y sont confrontés. Si quelques parcelles sont retirées de la zone dite rouge, globalement le périmètre impacté par la présence ou le risque d'existence de cavités s'est agrandi.

Pour évaluer concrètement l'état des lieux j'aurais apprécié que le bureau d'études se présente en mairie pour faire connaître sa présence sur le territoire communal. Et puis, je sais aussi que beaucoup de propriétaires possédant une entrée de carrière auraient aimé recevoir Alp'Géorisques. C'est pourtant ce qui était convenu au moment du lancement de la révision du PPRMT. Mais une autre solution a été choisie et c'est bien regrettable. Beaucoup se demandent maintenant comment a été décelée la présence de nouvelles cavités pour arrêter le nouveau zonage ?

La réunion du 11 juin 2013 en mairie, en présence de Monsieur le Sous-préfet, était destinée à donner la parole à la population. Certains propriétaires ont exprimé leur colère, demandé des modifications du projet de règlement.

On conçoit très bien que des mesures soient prises en matière de prévention des risques. Toutefois, elles ne doivent pas rendre le territoire concerné invivable. Les habitations existantes ont besoin de tenir compte des nouveaux modes de vie comme par exemple la construction d'une piscine ou bien d'une véranda sans des contraintes démesurées.

Suite en page 3 ►►►

Sommaire

2 Mémento

3 **INFOS MUNICIPALES**

La révérence de la doyenne -
Fleurissement

4 Plan de prévention des risques

5 Plan local d'urbanisme

6 Budget communal 2013

7 Jardins - Sirène d'alerte

8 Infos diverses

10 La Poste est malade

11 Ordures ménagères

12 **CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 février 2013

14 Séance du 3 avril 2013

16 Séance du 15 mai 2013

17 État civil

18 **VIE PRATIQUE**

Ecocitoyenneté

ASSOCIATIONS

20 **VOTRE ÉTÉ À GAURIAC**

22 **LOISIRS**

Jeu

23 Agenda de Gauriac

24 **MÉMOIRE DU VILLAGE**

Directeur de publication

Robert BALDÈS

Responsable de rédaction

Raymond RODRIGUEZ

Comité de rédaction :

Bernard CHERY

Michelle KLEIN

Armande MONTION

Sandrine NUJEL

Valérie PIRRONNE

Jeannine POUILHE

20 juillet
Soirée
conte
vénitien

7 septembre
Forum des
associations
du canton

8 septembre
Fête du port
de Roque
de Thau

Et bien d'autres manifestations - Voir en pages 20, 21 & 23

MAIRIE de GAURIAC

Tél. 05 57 64 80 08 - Fax 05 57 64 89 13

Secrétariat ouvert au public :

le lundi de 15 h 30 à 19 h 00,

le mardi, le jeudi, le vendredi de 9 h à 12 h 30

Urgences de nuit : le numéro de l'adjoint d'astreinte vous sera communiqué par le répondeur.

mairie@gauriac.fr ■ www.gauriac.fr

URGENCES MÉDICALES : 15

POMPIERS : 18

GENDARMERIE : 17

HÔPITAL DE BLAYE : 05 57 33 40 00

EDF DÉPANNAGE 24h/24 : 0 810 333 033 (prix appel local)

GDF DÉPANNAGE 24h/24 : 0 810 433 033 (prix appel local)

FRANCE TÉLÉCOM DEPANNAGE : 10 13

PÔLE EMPLOI : Av. Paul Tardy BP 135 - 33390 Blaye Cedex

Tél. 3949 - www.pole-emploi.fr - ale.blaye@anpe.fr

Ouvert le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h45 à 16h30 et le mardi de 8h45 à 12h45

SOUS-PRÉFECTURE : 05 57 42 61 61

DOUANES : 05 57 42 04 24

FINANCES PUBLIQUES (impôts) :

5 rue Roger Toziny - BP 69 - 33394 BLAYE Cedex

Tél. 05 57 42 66 82 - sip-sie.blaye@dgif.finances.gouv.fr

Ouvert au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30 (ou sur rendez-vous)

ÉQUIPEMENT DDTM : 05 57 43 60 60

CABINET MÉDICAL

Médecins :

Pierre BOUILLAUD et Jean-Yves BOUYÉ - 05 57 64 86 05

Infirmières :

Rolande GUICHENEY et Anne Véronique RAKOTOJOELY -

05 57 64 82 82

Chirurgien dentiste :

Chantal MAZE SPINEC - 05 57 64 93 80

MEDECIN DE GARDE : renseignement au 15

PHARMACIE : Paul ADOLPHE - 05 57 64 86 11

PHARMACIE DE GARDE : téléphoner au 32 37

MARCHÉS

BLAYE : mercredi et samedi matin - BOURG : 1^{er} et 3^{ème} mar-

di du mois : place du district - dimanche matin : sous la halle -

BRAUD et St LOUIS : marché aux primeurs et légumes : lundi,

mercredi, vendredi à 18 h - PUGNAC : mercredi matin - St

ANDRE : Jeudi et samedi matin - St CHRISTOLY : dimanche

matin

CINÉMA Le Monteil à Blaye

05 57 42 90 31 : programmes sur répondeur

DÉCHETERIES de SAINT GERVAIS (05 57 43 65 50) et de SAINT PAUL (05 57 42 81 51)

- Du 1/02 au 31/10 : de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

- Du 2/11 au 31/01 : de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h

- Fermées les dimanches et jours fériés.

BAC BLAYE - LAMARQUE : 05 57 42 04 49

AUTOBUS Citram : Renseignements 05 56 43 68 43

FOURRIÈRE INTERCOMMUNALE (animaux) : 7J/7 de 9h à 12h et de 14h à 18h - Tél. 05 57 64 73 30 ou 06 07 12 17 39

PERMANENCES

► À la MAISON DES SERVICES AU PUBLIC de Bourg

8, au Mas - Tél. 05 57 94 06 80

● Opération programmée d'amélioration de l'habitat

(OPAH) - Le lundi de 9h à 13h et de 14h à 17h sans rendez-vous.

● Mission locale pour l'emploi - Les lundi, mardi et mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h sur rendez-vous au 05 57 94 06 80 - Le mardi de 14h à 17h sans rendez-vous.

● Point écoute santé (Mission locale) - Le lundi de 9h à 12h sur rendez-vous au 05 57 94 06 80

● Point accueil écoute jeunes (PAEJ du GRICA) - Psychologue - Le jeudi de 14h à 17h sur rendez-vous au 05 56 44 50 99

● INSUP - Formation permanente - Le lundi et le vendredi de 14h à 17h sur rendez-vous au 05 56 01 31 70

● Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) - Le mardi de 14h à 17h et le jeudi de 9h30 à 12h sans rendez-vous.

● Assistantes sociales du régime général (MDSI) - Le mardi de 9h30 à 11h30 sur rendez-vous au 05 57 42 02 28

● PACT habitat - Le 2^e mardi du mois de 14h à 16h sans rendez-vous.

● Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail

(CARSAT, ex CRAM) - Dossiers maladie, action sociale - Le 3^e mardi du mois de 14h à 17h sur rendez-vous au 05 56 11 68 89 - Dossiers de retraite s'adresser à la MSP de Blaye - Tél :

05 57 48 33 33

● Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) - Le 4^e mardi du mois de 14h à 17h sans rendez-vous.

● Socrate conseil - Création, reprise d'entreprise - Le mercredi de 9h à 13h et de 14h à 17h sur rendez-vous au 05 57 51 77 64

● Médecine du travail - Le mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h sur rendez-vous au 05 56 32 90 51

● Conciliateur de justice - Le mercredi de 10h à 12h sur rendez-vous au 05 57 94 06 80.

● Assistante sociale du régime agricole (MSA) - Le jeudi de 9h à 12h sur rendez-vous au 05 56 01 83 30 ou 05 56 01 48 28

● Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS - Mission Locale) - Le jeudi de 14h à 17h sur rendez-vous au 05 57 94 06 80

● Relais des assistantes maternelles (RAM) - Le vendredi de 9h à 13h sur rendez-vous au 05 57 68 91 04

● Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) - RSA - Le vendredi de 9h à 13h sur rendez-vous au 05 57 94 06 80

► À la MAISON DES SERVICES AU PUBLIC de Blaye

32, rue des maçons - - Tél. 05 57 42 33 33

● Caisse d'allocations Familiales (CAF) : le mardi et le jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h30 à 16 h

● Assurance Maladie (CPAM) : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

AUTRES SERVICES

Circulation Routière : 24 h/24 répondeur 08 26 02 20 22 ou réponses personnalisées 05 56 96 33 33

Perte de Carte Bancaire : 08 36 69 08 80

Perte de chéquier : 08 37 68 32 08

Allo enfance maltraitée : 119 (gratuit)

Drogues, alcool, tabac info service : 113 (gratuit)

SOS Amitié : 05 56 44 22 22

Femmes Info service (violences conjugales) : 01 40 33 80 60

Le prochain numéro régulier du Journal de Gauriac paraîtra début octobre 2013. Pour pouvoir être insérés vos lettres, articles ou photographies doivent parvenir en Mairie le 30 septembre au plus tard. Les personnes désirant s'exprimer mais ne souhaitant pas écrire un texte peuvent demander la visite d'un membre du comité de rédaction.

La révérence de la doyenne



Le 28 décembre dernier, entourée de son fils Gérard et de ses fidèles aides-soignantes, Mme Jacqueline GRIMARD fêtait ses 102 ans. La fête fut belle, l'optimisme de rigueur, le temps suspendu. Chacun se réjouit d'avoir connu, en pleine possession de ses moyens intellectuels, un témoin de l'autre siècle.

Jacqueline feuilletait les pages de sa riche histoire, celle de la France aussi intimement mêlées. Sa famille paternelle d'origine vendéenne lui fit connaître les ancêtres Mitterrand. Familière du souvenir de Clémenceau, elle décrivait le personnage avec acuité. Les racines girondines de sa mère la plongeaient dans la pierre de Bourg et dans le sillage des capitaines au long cours. Elle vécut en Afrique, à Nice dans les années 40. Son retour à Gauriac en février 1956 coïncidera avec la terrible vague de froid, l'embâcle de la Gironde par les glaces et le port pétrolier inaccessible.

Victime d'une petite faiblesse en début de semaine, elle refusa d'être hospitalisée. Entourée de ses aides-soignantes, elle connut son dernier bonheur et s'éteint telle une bougie le vendredi 8 mars.

Gérard, désespéré, rappelle ses ancêtres maternels, libres penseurs, tolérants, hardis entrepreneurs.

Inhumée civilement, Jacqueline repose dans le tombeau des Grimard, capitaines de marine, certains, contemporains de la Révolution Française.

Jean-Guy BERTAUD

Fleurissement de la Commune

Deux gauriacaises ont été récompensées au Concours départemental des villes et villages fleuris 2012. Il s'agit de :

Jeanne BERNARD, catégorie Jardins et potagers, Premier prix 2012 plus un bon d'achat de 60€.

Marcelle MICHEAU, catégorie Fenêtres et murs, Premier prix 2012 plus un bon d'achat de 60€.

La commune de Gauriac a obtenu quant à elle le deuxième prix 2012 des villes et villages fleuris première catégorie, plus un bon d'achat de 95€.

◀◀◀ Suite de la page 1.

Nous pensons aussi que l'exigence, de contrôles réguliers de l'évolution de la carrière et de la maison par un bureau d'études et aux frais des propriétaires devient insupportable. D'autant que les assurances risquent de s'en saisir pour refuser l'indemnisation de sinistres. C'est tout cela que nous faisons savoir dans le comité de pilotage en sous-préfecture.

Comme à chaque fois, nous mettrons tout en œuvre pour vous informer. Nous ferons en sorte que notre commune souffre le moins possible des mesures de prévention en matière de risques et nous demeurons très attentifs aux mutations qui touchent à l'activité économique du village.

Concernant l'avenir de notre bureau de poste, nous avons besoin d'accentuer notre vigilance. Nous savons qu'il a une forte activité. Il suffit de s'y rendre pour le constater. Il n'est pas rare d'attendre longuement son tour pour effectuer une opération. D'ailleurs personne ne le conteste. Même pas la Direction de la poste qui comptabilise une moyenne 77 usagers par jour. Il ne reste plus que trois bureaux de poste sur les 15 communes du canton, Bourg, Pugnac et Gauriac. Mais c'est vraisemblablement encore beaucoup trop, puisque le remplacement de la postière n'est plus assuré systématiquement durant ses absences pour maladie. En mai une affiche indiquait tout simplement que l'établissement était fermé pour raison de santé. Eh bien la poste nous impose la même punition pour le mois d'août prochain en fermant les après-midi, prétextant qu'il y a moins de « clients » que le matin. Une manière élégante de faire comprendre qu'il faut s'habituer à faire quelques kilomètres de plus pour trouver une porte ouverte. La rencontre que nous avons eu en mairie n'a pas permis de modifier la position des dirigeants. Concernant plus particulièrement la distribution du courrier je suis intervenu auprès du centre tri postal pour que les anciennes adresses soient distribuées et non renvoyées à l'expéditeur. Puis j'ai décidé d'adresser un courrier au Directeur opérationnel territorial courrier de l'Aquitaine Nord.

Après un premier semestre désastreux sur le plan de la météo, mais positif sur le plan des réserves en eau, je vous souhaite cher(e)s concitoyen(ne)s quelques semaines ensoleillées de repos bien méritées.

Maire
Robert BALDÈS

Un PPR oui, mais un vrai !

En 2011, la préfecture de la Gironde a mandaté le bureau d'études Alp'Géorisques pour réviser le Plan de prévention des risques de mouvement de terrain (PPRMT) des communes de Bayon, Bourg, Gauriac, Saint Seurin et pour en établir un sur les communes de Prignac et Marcamps, Tauriac et Villeneuve.

Lors du comité de pilotage qui s'est tenu au moment du lancement de ce travail le bureau d'études avait prévenu : nous allons arpenter le terrain « *tels des sangliers* », nous allons visiter chaque trou, chaque rocher et de rajouter « *nous ne tiendrons pas compte de l'ancien PPR, nous allons établir un document entièrement nouveau et actualisé* ». Bref, nous allons voir ce que nous allons voir.

Deux ans après, qu'en est-il ?

Des enquêteurs invisibles

Le moins que l'on puisse dire est que les « *sangliers* » mandatés par le Préfet ont été étonnamment discrets. S'il y a eu des visites sur le terrain pourquoi le bureau d'études n'a-t-il jamais interrogé ni les habitants, ni leurs élus sur la présence de carrières ou sur l'historique des mouvements de terrain ? Pourquoi le bureau d'études n'a-t-il jamais demandé à aucun particulier de pénétrer dans un puits d'accès aux carrières ? On en vient à se demander si Alp'Géorisques a véritablement réalisé des constatations de terrain. Et si oui lesquelles ?

Mais alors comment le bureau d'études a-t-il fait pour établir un plan de zonage du PPR ?

Le règne du copier-coller

Contrairement à ce qu'il avait annoncé, Alp'Géorisques a manifestement utilisé les archives existantes et, en particulier, celles du Bureau des carrières du Conseil général. Si personne ne remet en cause la compétence, l'efficacité et la qualité des conseils de cet organisme public, celui-ci ne dispose que de quatre agents pour tout le département et n'est pas en mesure de fournir une documentation précise, et surtout à jour, pour chaque commune.

Reste le projet de règlement du PPR.

Là le bureau d'études a été pris la main dans le sac. On trouve en effet dans le projet de document des pages entières de prescriptions empruntées à d'autres règlements et dont les dispositions sont parfois sans rapport avec notre secteur. En voici quelques exemples.

Le projet de règlement ignore les interventions du Syndicat des eaux et d'assainissement (SIAEPA) et les remplace par des dispositions générales.

Le projet de règlement énonce une liste d'établissements recevant du public qui n'existent pas dans nos communes.

Le projet de règlement prétend imposer tous les 2 ou 5 ans des visites des carrières aux frais des propriétaires des terrains situés en zone rouge. Apparemment Alp'Géorisques et la Direction départementale des territoires ruraux et de la mer DDTM semblent ignorer que cette disposition n'est en rien une contrainte légale. Mais qui donc alors l'a sortie de son chapeau ? Et pourquoi ?

Outre le bel effort intellectuel que ce travail suppose ce genre de maladresse est le reflet de la méconnaissance profonde des réalités locales

de la part des rédacteurs.

Une cartographie imprécise

Lors du comité de pilotage du 27 juin dernier les élus ont demandé au bureau d'études de préciser la cartographie du PPR.

En effet elle n'indique ni le contour des carrières connues ni les travaux de confortement. Son échelle est insuffisante, sa légende est incomplète et elle ne fait pas appel aux techniques actuelles de géoréférencement.

Une information du public quasi inexistante

Le 27 mai dernier la Sous-préfecture et Alp'géorisque avaient organisé à Prignac la réunion publique cantonale obligatoire de présentation du PPR. La salle des fêtes s'est alors trouvée bien grande pour accueillir la trentaine de participants (dont une vingtaine d'élus qui connaissaient déjà le dossier). Est-ce à dire que les habitants des communes concernées se désintéressent de la question ? Certainement pas, en témoigne la centaine de personnes motivées qui ont assisté à la réunion organisée par la seule commune de Gauriac le 11 juin. En fait la réunion officielle de Prignac a été convoquée du bout des lèvres ce qui a eu pour effet que le débat public soit réduit à sa plus simple expression.

Des échéances irréalistes

Il semble que la Préfecture veuille boucler ce dossier au plus vite, « pour ne pas interférer avec les prochaines échéances électorales » nous dit le Sous-préfet. Cela impose paraît-il de progresser à marche for-

Les projets de règlement et de plan de zonage du PPRMT sont consultables à la mairie de Gauriac et sur le site Internet de la commune www.gauriac.fr.

cée. Dans cette hypothèse les communes prendront connaissance de la version définitive du PPR fin juillet. Elles auront alors un mois (le mois d'août !) pour en informer la population et formuler un avis pour le tout début du mois de septembre. C'est à ces conditions que le nouveau PPR pourrait être opérationnel pour la fin de l'année. Pile poil au moment de la campagne des élections municipales, justement ce que le Sous-préfet dit ne pas souhaiter. Par ailleurs il n'est pas sérieux d'imposer une discussion qui devrait être démocratique durant le mois des vacances.

Personne ne comprendrait qu'un document truffé d'imprécisions voit sa mise en application précipitée.

À Gauriac, comme dans les autres communes concernées, nous sommes bien conscients des risques causés par les mouvements de terrain. Personne ne conteste la nécessité que des mesures de prévention, parfois désagréables, soient prises pour en réduire les conséquences. Mais nous ne supportons pas qu'une réglementation de plus en plus pesante aboutisse insidieusement à spolier les habitants de leurs biens et à une désertification du village.

Ici, nul ne sait ni sur quel cahier des charges, ni dans quelles conditions ni à quel prix le lointain bureau d'études Alp'Géorisques a remporté le marché public lancé par la Préfecture de la Gironde. Ici nous ne voyons que les limites de son intervention. Nous ne supportons pas non plus le secret qui entoure les études géotechniques et qui conduit à penser qu'une poignée de technocrates décide de tout.

Le PPR ne doit pas être compris comme une ouverture de parapluie de la part des autorités ou comme un moyen de satisfaire aux exigences des assurances. La prise en compte des risques naturels, ou qualifiés comme tels, ne peut reposer que sur une prise de conscience collective du problème. Cela nécessite une véritable information de la population, un véritable temps de discussion, une véritable consultation d'experts compétents et que chacun, y compris l'État, assume toutes ses responsabilités.

C'est avec acharnement que les élus des communes concernées défendent les intérêts de leur administrés et le droit à vivre en sécurité.

Modification du plan local d'urbanisme

Bientôt l'enquête publique

Comme annoncé au mois de janvier, dans la *Journal de Gauriac* n° 95 notre commune s'est engagée dans une modification du Plan local d'urbanisme (PLU). Celle-ci ne consiste évidemment pas à remettre en cause les orientations du PLU que nous avons mis beaucoup de temps à établir. Elle vise cependant deux objectifs.

1. Mettre notre PLU en conformité avec les règles récentes d'urbanisme, ce qui ne modifie en rien le droit à construire.
2. Permettre des constructions en bordure de la route de la Cabane de vigne compte tenu des difficultés rencontrées pour développer l'urbanisme en zone 1AU (immédiatement constructible) le long de la RD 669.

Le bureau d'études Métropolis, qui a été chargé de ce travail, vient de remettre son dossier. Après approbation par le Conseil municipal, la procédure consiste maintenant à transmettre le dossier pour avis aux personnes publiques associées avant que ne débute l'enquête publique. Celle-ci, d'une durée d'un mois, devrait débiter fin août, début septembre afin que chaque gauriacais puisse formuler ses remarques sur le document.

D'ores et déjà, le dossier est consultable en mairie. Les personnes ayant des remarques à formuler ne sont donc pas tenues d'attendre le début de l'enquête publique pour en prendre connaissance.



Le 11 juin, une centaine de personnes a assisté à la réunion publique organisée par la municipalité de Gauriac en présence du Sous-préfet.

Le budget 2013 a été voté

Pas d'augmentation du taux des taxes

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2013 (et rappel du compte administratif 2012)					
RECETTES	2012	2013	DÉPENSES	2012	2013
Atténuation des charges de personnel Remboursements CAE, arrêts maladie	2 296	8 000	Charges à caractère général Travaux d'entretien, électricité, carburant, téléphone, affranchissements, fournitures de secrétariat, assurances, éclairage public, etc.	104 408	156 200
Produits des services Garderie, location salles, etc.	24 123	4 200	Charges de personnel	167 973	196 200
Impôts et taxes Taxes d'habitation, foncières, taxes diverses	232 773	257 978	Autres charges de gestion courante Syndicats intercommunaux, associations, élus, service d'incendie, etc.	120 097	128 001
Dotations et participations versées par l'État	235 326	217 052	Charges financières Intérêts des emprunts	15 014	13 500
Autres produits de gestion courante Loyers (logements et commerces), location de salles	58 873	50 200	Remboursement en capital	42 502	24 500
Produits exceptionnels	807	0	Atténuation de produits		
Produits financiers	8	0	Dépenses imprévues	326	326
				0	18 683
TOTAL des recettes	552 706	537 430	TOTAL des dépenses	450 320	537 430

Principaux investissements prévus en 2013

- Travaux de voirie.
- Deuxième tranche de restauration des peintures de l'église.
- Acquisition de terrains et aménagements fonciers au Grillet et à La Plaine.
- Remplacement du système de climatisation dans La Gabare.
- Confortement de la berge du port de Roque de Thau.
- Acquisition d'un WC mobile.
- Remplacement du photocopieur de la mairie.
- Travaux de confortement de la route de l'île du Nord suite à l'affaissement.
- Acquisition d'un défibrillateur.
- Travaux de voirie 2013, notamment impasse Perlier et rue des Pigeonniers.
- Assainissement des murs du loge-

ment Dupont.

- École : remplacement de la chaudière gaz par un mode de chauffage plus économique, isolation du hall, mise aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite de la garderie.

Les travaux lourds que nous devons réaliser pour viabiliser et aménager le secteur de La Plaine nous conduisent à nous orienter vers un emprunt de 300 000 €. Après avoir réduit sérieusement la dette de la commune durant les dix dernières années, aujourd'hui nous sommes en mesure d'emprunter sans mettre en difficulté les finances communales.

Pour implanter de nouvelles constructions l'aménagement de la Plaine nécessite des travaux importants de voiries et de nouveaux réseaux. Le Plan Local d'Urbanisme est en cours de révision simplifiée pour pouvoir commencer les constructions en bordure de la route de la Cabane de Vigne. Les études concernant la création de nouveaux réseaux sont en cours. Le fait de n'avoir pu

construire dans le prolongement de la rue de la République nous a conduit à modifier notre stratégie de développement et donc à prendre du retard.

Taux d'imposition 2013

Une fois de plus, le conseil municipal n'a pas souhaité augmenter les taux des 3 taxes (taxe d'habitation, taxe foncière sur le bâti, taxe foncière sur le non bâti) ceci malgré les hausses des produits, des carburants, du gaz et les charges supplémentaires qui n'en finissent pas de s'accumuler.

Carte d'identité et passeport

Adressez-vous au bon endroit

La carte d'identité est délivrée par la mairie du lieu de domicile.

Pour un passeport il faut prendre rendez-vous à la mairie de Blaye

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS		
	2012	2013
Écho des Parents	450	450
Amicale des s. pompiers volontaires Bourg	50	50
Culture et loisirs	600	600
Asso. de Défense des Sites "ADSHHG"	150	150
Asso. de gym. volontaire	130	130
Asso. de restauration de l'église ARMEVEG	770	770
Comité des fêtes	600	750
ACCA	200	200
ACCA Battues aux sangliers	230	230
FNATH asso. des accidents de la vie	30	30
USG	1000	800
VTT	1600	1800
Asso. jeunes s. pompiers de Bourg/Blaye	100	100
Conservatoire de l'estuaire de la Gironde	100	100
Fondation du Patrimoine	100	100
Secours populaire français	50	50
Anciens combattants (FNACA)	50	50
Haute Gironde Image Numérique	50	300
Imagine - Théâtre	400	400
Association Port Roque de Thau (Fête du Port prévue le 8 sept 2013)	-	300
Association Port Roque de Thau (Remise en état du port)	-	500
Préface (auteur de BD à l'école de Gauriac)	150	200
Secours catholique	50	50
Course cycliste du Bourgeois	50	100
Divers	1000	800
TOTAL	7970	9 010

Tondeuses à gazon Travaillons proprement

Les routes ne sont pas destinées à recevoir les herbes projetées par les tondeuses. Aussi, nous vous demandons de bien vouloir diriger la sortie de la végétation vers votre parcelle. Encore mieux, mettez un bac de ramassage ou balayez et débarrassez la chaussée des herbes de coupe.

Si vous souhaitez tondre régulièrement votre bordure de voirie, sachez que cela ne pose pas le moindre problème, bien au contraire. Mais, surtout n'oubliez pas de nettoyer la route.

Brûlage des déchets verts Des règles à respecter

L'incinération de déchets verts est à l'origine de troubles de voisinages générés par les odeurs et la fumée, nuit à l'environnement (émission de substance polluantes dans l'air) et peut être la cause d'incendie.

C'est pourquoi la circulaire du 18 novembre 2011 rappelle le principe d'interdiction de brûlage à l'air libre de déchets verts qui est d'ores et déjà applicable dans notre département dans le cadre du règlement sanitaire départemental et du règlement départemental de protection de la forêt contre les incendies.

La pratique du brûlage à l'air libre des déchets verts par les particuliers est interdite toute l'année, dans les zones rurales lorsqu'il existe un système de collecte ou de déchèterie dans le canton. C'est ainsi qu'à Gauriac, une autorisation municipale d'élimination des déchets verts par le feu par les particuliers peut être accordée car nous ne disposons pas encore de déchèterie sur le canton de Bourg. Les personnes autorisées doivent alors respecter scrupuleusement les dispositions du règlement départemental de protection contre l'incendie et en particulier les périodes où le brûlage est strictement interdit, soit du 15 mars au 30 avril inclus et du 1^{er} juillet au 30 septembre inclus.

Sécurité civile

La sirène d'alerte

Une sirène trône au-dessus de l'école. Si elle ne permet plus d'appeler les pompiers volontaires, à quoi sert-elle aujourd'hui ?

Le réseau national d'alerte (RNA), constitué d'environ 4 500 sirènes, a pour but d'alerter la population en cas de danger immédiat. Les sirènes émettent alors un signal

modulé, montant et descendant, composé de trois séquences d'une minute 41 secondes, séparées par un silence de cinq secondes.

Il ne peut donc pas être confondu avec le signal d'essai d'une minute seulement, diffusé à midi le premier mercredi de chaque mois. La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de 30 secondes.

Ce réseau, hérité de la seconde guerre mondiale, conçu au départ pour alerter les populations d'une menace aérienne, peut être utilisé pour faire face à la montée des risques technologiques ou naturels sans

pour autant méconnaître d'éventuelles menaces militaires ou terroristes.

Lors d'un accident majeur ou d'une grande catastrophe (nuage toxique, accident nucléaire...), les sirènes du RNA permettent, de jour comme de nuit, d'attirer rapidement l'attention des populations pour qu'elles prennent les mesures de sauvegarde appropriées.

L'essai exceptionnel réalisé le mercredi 19 juin 2013 dans la matinée avait pour but de vérifier le fonctionnement des commandes de déclenchement sur la commune.

Départ à la retraite Gérard MARCHAND

Après trente années au service de la population Gérard MARCHAND, agent technique municipal, vient de faire valoir ses droits à la retraite le 1^{er} avril 2013.

Il était demandé à l'école, à la poste, au gymnase, à la Gabare, dans les logements communaux, etc. Il connaissait tous les bâtiments de la commune. On pouvait le croiser fréquemment au volant de la voiture de service. On le rencontrait, ici ou là, au cours d'une intervention tant attendue. On le réclamait pour résoudre en urgence les incidents techniques du quotidien : le robinet qui fuit, le carreau cassé ou bien encore un radiateur en panne en plein hiver. Et puis, agent technique communal c'est aussi être disponible le week-end ou parfois même la nuit si besoin. Il était disponible pour permettre aux concitoyens de se déplacer sur le territoire communal après une tempête, une inondation, un arbre tombé sur la voirie, etc.

Gérard comme l'on disait, c'était tout cela, un peu le Michel Morin communal.

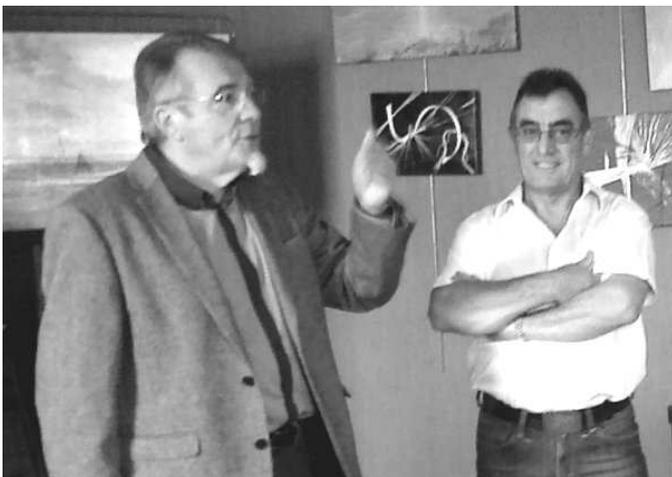
Après l'effort, le réconfort ! Voici venu le temps de profiter librement et pleinement de sa vie de retraité, et de découvrir de nouvelles passions comme la pêche et bien d'autres.

Le 17 avril 2013, le Conseil Municipal de Gauriac puis ses collègues de travail ont partagé le verre de l'amitié avec Gérard et son épouse Brigitte. A l'issue de quelques mots prononcés par le Maire Robert BALDÈS est venu le moment des cadeaux :

- balade-pêche en bateau, de ses collègues de travail ;
- l'attirail complet du parfait pêcheur de surf casting, de la Commune ;
- une valise barbecue de Culture et Loisirs.

Ce ne sera pas de trop pour affronter les belles journées de l'Île d'Oléron.

Alors bonne et longue retraite Gérard !



Calendrier scolaire 2013-2014

Zone C : académies de Bordeaux, Créteil, Paris, Versailles. Ce calendrier concerne tous les établissements scolaires (écoles maternelles et élémentaires, collèges, lycées et EREA).

Rentrée scolaire des élèves	Mardi 3 septembre 2013
Vacances de la Toussaint	Du samedi 19 octobre au soir au lundi 4 novembre 2013 au matin
Vacances de Noël	Du samedi 21 décembre 2013 au soir au lundi 6 janvier 2014 au matin
Vacances d'hiver	Du samedi 15 février 2014 au soir au lundi 3 mars 2014 au matin
Vacances de printemps	Du samedi 12 avril 2014 au soir au lundi 28 avril 2014 au matin
Début des vacances d'été	Samedi 5 juillet 2014 au soir

Les vacances débutant le samedi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour là elles débutent le vendredi soir qui précède.

Une journée de cours sera rattrapée :

pour les élèves qui ont cours le mercredi matin : le mercredi 13 novembre 2013 après midi et le mercredi 11 juin 2014 après-midi ;

pour les élèves qui n'ont pas cours le mercredi matin : soit le mercredi 13 novembre 2013 toute la journée, soit le mercredi 11 juin 2014 toute la journée. Le choix de cette date sera arrêté par le recteur d'académie.

NDLR. Il semble que rien ne soit prévu pour les élèves qui, comme au lycée de Blaye, ont cours le mercredi matin et le mercredi après-midi.

Collecte pour la Banque alimentaire 250 boîtes collectées

À l'appel des associations de Maires d'Aquitaine (voir en page 13), 250 boîtes de conserve ont été collectées à Gauriac.

Ici,
la
solidarité
n'est
pas
un vain
mot.



Jeunes citoyens

Remise du livret citoyen et de la carte électorale

Neuf jeunes gauriacais venaient d'atteindre l'âge de 18 ans. Samedi 8 juin ils étaient invités par le Maire dans la salle du conseil municipal de la mairie. Margot ARAGNOU, Mégane AGUADO, Benjamin DELAUNAY et Sébastien BONHOMME ont été accueillis par Robert BALDÈS, Raymond RODRIGUEZ, Jean-Marie ARRIVÉ, Adjoint et Gisèle SOU, Conseillère. La cérémonie de citoyenneté permet de rencontrer chaque jeune inscrit sur la liste électorale de la Commune en le sensibilisant aux droits et devoirs du citoyen.

Au cours de la cérémonie, Robert BALDÈS a souligné le cheminement du suffrage universel dans notre pays depuis la Révolution française en passant le vote ouvert aux femmes en 1945 ou bien encore le droit de vote à 18 ans en 1974. Il a mis l'accent sur la nécessité de participer aux débats sur toutes les questions sociales et politiques et de participer au vote à toutes les élections, du niveau local jusqu'au scrutin européen.

Après la remise du livret du citoyen et de la carte d'électeur, le verre de l'amitié offert par la municipalité a clôturé cette rencontre.



Journée du développement durable C'est une première et c'est une réussite !



Chaque année dans le cadre de la semaine du développement durable, des citoyens et élus de Gauriac invitent les associations à se joindre à l'animation économique mise en place.

En nombre important les adhérents de l'ACCA de Gauriac se sont associés à cette demi-journée mise en place le 6 avril 2013.

Aussi une trentaine de personnes, et pas seulement des résidents de Gauriac, ont procédé en équipe au nettoyage du chemin du Jonc.

Entre déchets ménagers, encombrants, verre... ce sont quelques dizaines de m³ qui ont été ramassés.

Dans la continuité, l'intervention du SMICVAL fut très ludique et intéressante.

Un pique-nique « Zéro déchet » a permis de clôturer cette matinée en toute convivialité. Les chasseurs de faire déguster leur terrine de sanglier, daube de chevreuil... Chacun y allant de son plat préparé pour l'occasion.

La surprise a étonné tous les participants : la remise d'un diplôme du « Pique Nik zéro déchet ».

Un moment bien sympathique pour lequel rendez-vous est d'ores et déjà réservé pour 2014.

Restauration des peintures de l'église On recherche des photographies

Sur cette photo vous remarquez l'importante dégradation des décors. Pour les restaurateurs, cela occasionne de grosses difficultés pour retrouver les peintures du passé.

Alors, si vous êtes en possession d'une ou plusieurs photos qui pourraient aider les peintres à reconstituer le plus fidèlement possible ces décors nous vous remercions de bien vouloir les porter à la mairie. Elles vous seront remises immédiatement après les avoir photocopiées. Vous pouvez peut-être les dénicher dans vos archives, notamment à l'occasion d'un mariage du début du siècle passé. Nous vous en remercions à l'avance.



Communiqué



LA POSTE

Période estivale - Bureau de poste de Gauriac

La Poste s'adapte aux flux saisonniers de sa clientèle et met en place, comme chaque année, des mesures adaptées à la fréquentation des bureaux en période estivale, notamment en adaptant ses horaires d'ouverture.

Entre le 5 et le 31 août 2013, le bureau de poste de Gauriac sera ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h.

Accueil téléphonique La Poste : 36 31 (appel gratuit depuis un poste fixe)

Accueil téléphonique La Banque Postale : 33 39 (0.15 € ttc/minute)

La Poste – Société Anonyme au capital de 3 800 000 000 euros – 356 000 000 RCS PARIS
Siège social : 44 BOULEVARD DE VAUGIRARD - 75757 PARIS CEDEX 15 - Tél. : +33 (0)1 55 44 00 00 - Fax : +33 (0)1 55 44 33 00

La Poste est malade

Il y a quelques jours c'était la fermeture surprise du bureau de La Poste. L'employée était malade, mais personne pour assurer son remplacement. Voilà que maintenant la Direction vient de nous informer que pour la première fois le bureau sera fermé tous les après-midi du 5 au 31 août 2013. L'ouverture étant tout de même maintenue de 9h00 à 12h00 du lundi au samedi.

Il est impensable qu'un service postal qui rayonne nationalement, avec encore un devoir de service public, puisse cesser son activité pour raison de santé de son personnel. Beaucoup de nos petits commerces ne se permettent pas un tel manque de respect vis-à-vis de leurs clients. Ils sont toujours aptes à rendre le service pour lequel ils se sont engagés. Et, nous les en remercions tout particulièrement. Dommage que La Poste ne puisse pas avoir cette même réactivité. Elle préfère que les usagers viennent se casser le nez devant une porte fermée sur laquelle une affiche reconnaît la gêne occasionnée.

Choisir de ne pas assurer le service public habituel durant le mois d'août c'est aussi faire le choix de pousser les usagers à abandonner le bureau de Poste de Gauriac. Les accoutumer à aller jusqu'à Bourg ou bien encore à Blaye, c'est inacceptable !

N'est-ce pas le seul but de toutes ces fermetures inopinées ou programmées ? On peut se poser la question.

Les gauriacais tiennent à leur Poste. Alors nous leur demandons, ainsi qu'aux villageois voisins, de continuer à choisir le bureau de Poste de Gauriac. Ce bureau travaille énormément. Il doit continuer à vivre pour permettre d'offrir ce service de proximité qui limite l'utilisation de la voiture. Une présence postale de qualité, qui assure toutes les opérations, permettant ainsi aux personnes âgées de demeurer autonomes plus longtemps.

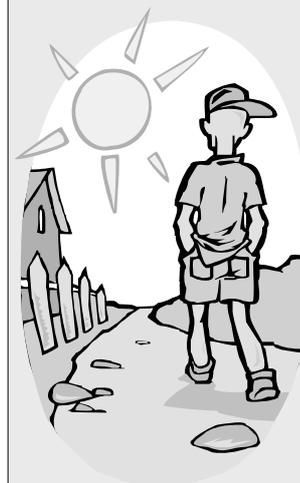
Notre bureau de Poste est constamment en danger. Nous devons donc demeurer vigilants.

INFORMATION

**Pour des raisons de santé,
La Poste de Gauriac
est ouverte
du 3 mai au 10 mai 2013
de 9h à 12h.**

**La Poste sera fermée
les samedis 4 et 11 mai
ainsi que tous les
après-midi.**

**Veillez nous excuser
pour le gêne occasionnée.**



**Le
petit
flâneur**

Depuis plusieurs jours je pestais de ne pas trouver dans ma boîte aux lettres le chèque de règlement relatif à ma dernière expédition des produits fabriqués à l'atelier.

C'était pourtant urgent ! Mes relances auprès de mon acheteur restaient vaines. Désolé, à chaque fois, il me certifiait qu'il avait bien posté le règlement de sa facture depuis plusieurs semaines. Mon banquier impatient attendait lui aussi. Personne ne fait de cadeau et encore moins la banque ! Jusqu'au jour où mon client m'a téléphoné pour m'indiquer le retour de son chèque pour adresse inconnue. Avez-vous déménagé m'a-t-il dit ? Non bien sûr lui dis-je ! Tout simplement la Poste que je croyais « moderne » n'a même pas daigné acheminer ce courrier jusqu'à mon ancienne adresse. Pourtant c'est elle qui est à l'origine de ce changement du nom de ma rue. Sachant que je ne suis pas le seul j'ai compris qu'il ne s'agit pas que d'une erreur.

Alors merci la Poste !

Ordures ménagères



Attention aux branches basses

Les bennes de collecte du SMICVAL rencontrent fréquemment des difficultés car des branches ou d'autres végétations débordent des propriétés sur la voirie.

Ces obstacles peuvent s'avérer dangereux notamment en blessant les agents se trouvant à l'arrière des véhicules ou en brisant les pare-brises.

Merci de faciliter le travail des agents du SMICVAL et d'élaguer les plantations concernées.

Calendrier de ramassage

Le calendrier ci-dessous concerne la plupart des foyers de Gauriac.

Le ramassage a lieu des déchets ménagers tous les lundis matin.

Le ramassage des déchets « propres et secs » dans les sacs jaunes a lieu un lundi sur deux.

Certains secteurs de la commune (Vitescale, Lacouture...) sont collectés à d'autres moments et avec d'autres communes. Pour ceux-ci les désagréments des semaines passées devraient aujourd'hui avoir trouvé une solution. Ils ont été informés par le SMICVAL qui a promis de ne plus faire d'erreur.

Pensez à sortir et ... à rentrer les bacs

La collecte s'effectuant le matin, veillez à ne sortir vos déchets que la veille au soir du jour de ramassage et à rentrer les bacs vides dans la journée du ramassage.

De plus en plus de bacs à ordures traînent durant plusieurs jours sur la voie publique et défigurent les voies de la commune.

Nous ne souhaitons pas en arriver à verbaliser comme dans certaines communes.

Toutefois, si ce manque de civisme, de respect de l'autre, venait à perdurer nous envisageons l'enlèvement des bacs abandonnés en bordure de voirie ou sur le trottoir. Ils seraient ensuite mis à la disposition de leur propriétaire à la mairie.

Nous souhaitons ne pas en arriver à prendre cette mesure désagréable et comptons donc sur votre compréhension.

Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Lun 1	Jeu 1	Dim 1	Mar 1	Ven 1 Férié	Dim 1
Ma 2	Ven 2	Lun 2	Mer 2	Sam 2	Lun 2
Mer 3	Sam 3	Mar 3	Jeu 3	Dim 3	Mar 3
Jeu 4	Dim 4	Mer 4	Ven 4	Lun 4	Mer 4
Ven 5	Lun 5	Jeu 5	Sam 5	Mar 5	Jeu 5
Sam 6	Mar 6	Ven 6	Dim 6	Mer 6	Ven 6
Dim 7	Mer 7	Sam 7	Lun 7	Jeu 7	Sam 7
Lun 8	Jeu 8	Dim 8	Mar 8	Ven 8	Dim 8
Mar 9	Ven 9	Lun 9	Mer 9	Sam 9	Lun 9
Mer 10	Sam 10	Mar 10	Jeu 10	Dim 10	Mar 10
Jeu 11	Dim 11	Mer 11	Ven 11	Lun 11 Férié	Mer 11
Ven 12	Lun 12	Jeu 12	Sam 12	Mar 12	Jeu 12
Sam 13	Mar 13	Ven 13	Dim 13	Mer 13	Ven 13
Dim 14 Férié	Jeu 15 Férié	Sam 14	Lun 14	Jeu 14	Sam 14
Lun 15	Ven 16	Dim 15	Mar 15	Ven 15	Dim 15
Mar 16	Sam 17	Lun 16	Mer 16	Sam 16	Lun 16
Mer 17	Dim 18	Mar 17	Jeu 17	Dim 17	Mar 17
Jeu 18	Lun 19	Mer 18	Ven 18	Lun 18	Mer 18
Ven 19	Mar 20	Jeu 19	Sam 19	Mar 19	Jeu 19
Sam 20	Mer 21	Ven 20	Dim 20	Mer 20	Ven 20
Dim 21	Jeu 22	Sam 21	Lun 21	Jeu 21	Sam 21
Lun 22	Jeu 23	Dim 22	Mar 22	Ven 22	Dim 22
Mar 23	Ven 24	Lun 23	Mer 23	Sam 23	Lun 23
Mer 24	Sam 24	Mar 24	Jeu 24	Dim 24	Mar 24
Jeu 25	Dim 25	Mer 25	Ven 25	Lun 25	Mer 25 Férié
Ven 26	Lun 26	Jeu 26	Sam 26	Mar 26	Jeu 26
Sam 27	Mar 27	Ven 27	Dim 27	Mer 27	Ven 27
Dim 28	Mer 28	Sam 28	Lun 28	Jeu 28	Sam 28
Lun 29	Jeu 29	Dim 29	Mar 29	Ven 29	Dim 29
Mar 30	Ven 30	Lun 30	Mer 30	Sam 30	Lun 30
Mer 31	Sam 31		Jeu 31		Mar 31

Conseil municipal Séance du 27 février 2013

Présents : Robert BALDÈS, Raymond RODRIGUEZ, Christiane SOU, Jean-Marie ARRIVÉ, Alain DUPOUY, Jean-Louis GUIRAUD, Gisèle SOU, PIRONE, Christian SCHMAUCH, Josiane BROSSARD, Michel LECRENAIS.

Procurations : René ARRIGHI à J.-M. ARRIVÉ, J.-C. MARMEY à M. LECRENAIS

Absente : Sandrine NUEL

Sauf indication contraire, les décisions sont prises à l'unanimité.

► Réforme des rythmes scolaires Robert BALDÈS

Voir encadré ci-contre

J. BROSSARD fait remarquer, après quelques précisions apportées par R. BALDÈS sur la possibilité de recruter des emplois aidés, que l'encadrement des activités périscolaires éducatives pouvant être assuré par du personnel non qualifié est inacceptable quand on mesure la responsabilité du travail avec des enfants.

Les horaires pour ces activités restent vagues, rien n'est défini ce qui complique aussi le recrutement et la rémunération du personnel nécessaire à l'application de la réforme, précise **R. RODRIGUEZ**. La CDC de Bourg étudie la possibilité de déléguer le personnel qualifié déjà en poste, mais il sera bien difficile de contenter les 15 communes du canton.

Compte tenu des contraintes et des délais imposés pour l'application de la réforme des rythmes scolaires au sein de l'école primaire de la commune, le Conseil décide de reporter l'application du projet de réforme périscolaire éducatif à la rentrée 2014-2015.

► Désignation d'un nouveau délégué auprès du SIAEPA et du SIE

Robert BALDÈS

Suite à la démission, pour raisons de santé, de René ARRIGHI de son poste d'adjoint, il convient de procé-

der à son remplacement en tant que **délégué titulaire** auprès du Syndicat intercommunal d'électrification (SIE) et **délégué suppléant** auprès du Syndicat intercommunal d'adduction d'eau Potable et d'assainissement.

Le Conseil désigne Alain DU-

Réforme des rythmes scolaires

Robert BALDES rapporte l'avis des conseillers

Le principe de la réforme des rythmes scolaires n'est pas à contester, bien au contraire. Toutefois les problèmes spécifiques des Communes rurales doivent être mieux pris en compte pour que la réforme soit appliquée au mieux. Une partie éducative de l'enseignement assurée par les enseignants, donc par l'État « périscolaire éducatif », est transférée à la Commune. Il faut bien voir dans cette réforme que l'État se désengage financièrement sans assurer de compensation pour la commune. Ceci se traduira inévitablement par un enseignement périscolaire inégal, puisqu'il sera géré en fonction de la richesse de la commune. Les territoires sur lesquels de grandes entreprises apportent de gros moyens financiers à travers l'imposition seront favorisés. La participation forfaitaire de l'État de 50€ par élève et par an ne concerne que la première année 2013/2014. De plus elle demeure très insuffisante au regard de la dépense que la Commune aura à financer. Et, ce n'est pas les 40€ supplémentaires sur les 2 premières années, pour Gauriac, qui vont modifier durablement les choses.

Malgré ce handicap nous sommes prêts à examiner comment nous pourrions mettre en place la réforme dans les meilleures conditions pour l'enfant et pour la rendre compatible avec le budget communal. Pour organiser les transports scolaires, le Conseil général nous demande de nous prononcer avant le 9 mars sur la mise en place de cette réforme dès septembre 2013. Sans davantage de « visibilité » *cette échéance n'est pas tenable, si nous voulons que cette réforme puisse réussir dans l'intérêt de l'enfant. Chaque jour qui passe, annonce de nouvelles informations ministérielles qui viennent soulager le dispositif d'application. Les exigences du ministère ne sont pas du tout les mêmes aujourd'hui qu'hier.*

Il faut donc penser que la situation va encore évoluer et réduire ainsi les coûts pour la Commune. La Communauté des Communes de Bourg en Gironde, qui dispose d'un volant d'animateurs, va examiner dans les prochains mois comment elle va pouvoir les mettre à la disposition des écoles maternelles et primaires du canton. Une possibilité qui mérite d'être étudiée puisqu'elle viendrait en aide aux communes.

Je tiens à remercier les élus des parents du conseil d'école qui ont effectué un sondage qui nous permet d'apprécier ce que les parents des enfants concernés souhaitent. Ils sont en grande majorité pour le report de la réforme à la rentrée 2014/2015. Ils se posent des questions pour la cantine et le périscolaire l'après midi du mercredi ou bien encore s'il y aura une garderie. Ils voudraient connaître comment sera assuré l'encadrement des activités périscolaires éducatives, est-ce que les enfants de 2 ans font partie de la réforme, les activités seront-elles obligatoires et payantes ? Un échange a eu lieu au cours de la réunion du conseil d'école, mais encore beaucoup de points demeurent en suspens.

Nous avons besoin de donner des réponses aux questions que se posent les parents pour nous engager concrètement. Ceci nécessite donc une période de réflexion approfondie de la part du conseil municipal et du conseil communautaire. Le délai qui nous est accordé pour la mise en place de la réforme à la rentrée 2013/2014 n'est pas suffisant. Je vous propose de reporter la réforme, pour l'école de Gauriac, à la rentrée 2014/2015.

POUY pour assurer ces délégations.

Les élus présents remercient une nouvelle fois René ARRIGHI pour son travail durant son mandat d'adjoint et plus particulièrement aujourd'hui dans ses fonctions de délégué auprès des syndicats intercommunaux.

► Collecte de boîtes de conserves au bénéfice de la Banque alimentaire
Robert BALDÈS

Voir encadré ci-contre

La collecte se déroulera du 27 février au 17 avril 2013. Pour répercuter la démarche offensive de notre conseil municipal, qui ce soir débute la séance avec des boîtes de conserves apportées par les élus de la commune, nous allons inviter les associations, les employés municipaux, l'école, à réfléchir à des initiatives susceptibles d'amplifier et d'encourager un élan de solidarité envers les plus démunis.

Nous savons que le spectaculaire, peut créer un moment privilégié pour sensibiliser sur un sujet donné. Il est donc proposé que les généreux donateurs viennent déposer la ou les boîte(s) de conserves dans le hall de la mairie.

Une photo pourra être intégrée dans l'album régional qui sera diffusé le jour du salon des Maires d'Aquitaine de fin avril 2013 (*voir la photographie en page 8*).

Les denrées collectées seront ensuite transportées au centre de la Banque alimentaire de Bordeaux et de la Gironde, 15 rue Bougainville, 33300 – Bordeaux Nord.

La présentation de la collecte régionale et la remise officielle à la Banque Alimentaire aura lieu le jeudi 25 avril au Palais des Congrès de Bordeaux-Lac.

Le transport des boîtes récoltées jusqu'à Bordeaux se fera par le véhicule de la CdC qui va chercher, tous les jeudis, les denrées pour le canton.

► Recrutement d'un adjoint technique, suite au départ en retraite de l'agent titulaire du poste
Robert BALDÈS

Suite à l'avis favorable de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales pour un départ en retraite pour carrière longue en date du 7 février dernier, Gérard MARCHAND a informé par courrier le Maire de son in-

tention d'arrêter son activité à compter du 31 mars 2013.

Après l'étude des candidatures reçues en mairie, suivant une grille de compétences établies en fonction des connaissances indispensables pour un poste d'adjoint technique affecté plus particulièrement aux espaces verts, le postulant qui est arrivé premier de cette analyse prendra ses fonctions en tant que stagiaire à compter du 1^{er} mars 2013.

Collecte de boîtes de conserves au bénéfice de la Banque alimentaire
L'Europe est venue à la rescousse des banques, mais réduit son aide à la Banque Alimentaire
L'intervention de Robert BALDES

Les pays de l'Union Européenne ont finalement pu trouver un accord sur le maintien du Plan Européen d'Aide aux Démunis. Mais cette aide est loin d'évoluer au rythme des suppressions d'emplois, ce qui a pour conséquence une baisse importante des attributions de denrées alimentaires à ceux qui se trouvent dans le besoin.

La pauvreté en France, notamment chez les jeunes, ne fait que croître. Cela se vérifie malheureusement concrètement dans nos communes avec une augmentation des demandes d'aide adressées au CIAS. A Gauriac le nombre des personnes bénéficiant des aides alimentaires a considérablement augmenté.

- Les Banques alimentaires d'Aquitaine poursuivent trois objectifs :
- lutter contre la malnutrition des personnes défavorisées,
 - lutter contre le gaspillage alimentaire
 - s'appuyer sur l'aide alimentaire pour favoriser l'insertion sociale

Les Banques alimentaires ont connu, ces dernières années, une forte croissance de leurs activités. Elles ont, en conséquence, développé leurs moyens logistiques (entrepôts, camions) et humains. À ce jour, en Aquitaine, les Banques alimentaires représentent 546 bénévoles ainsi que 33 salariés dont 16 CDI.

Ainsi les banques nourrissent plus de 52 000 personnes, ce qui représente 15,6 millions de repas par an et 8,7 millions de tonnes de produits alimentaires. Des privés d'emploi, des retraités, certaines personnes qui n'ont que quelques heures de travail hebdomadaires n'ont comme dernier recours que les aides alimentaires distribuées par les bénévoles. (Banque Alimentaire, mais aussi Resto du Cœur, Secours Populaire, Secours Catholique, etc.) Il faut savoir qu'actuellement les demandes d'emploi se multiplient en mairie.

Sur proposition des Associations des Maires des 5 départements d'Aquitaine une opération ponctuelle et exceptionnelle de récolte de boîtes de conserves qui seront remises officiellement le 25 avril au Palais des Congrès de Bordeaux Lac lors du salon des Maires.

L'opération de collecte de boîtes de conserve doit démontrer qu'au delà de nos différences, nous sommes capables de nous rassembler lorsqu'il s'agit de défendre une grande cause.

Le partenariat avec les Banques alimentaires, interlocutrices de nombreuses communes, doit permettre de répondre à une croissance des besoins en aide alimentaire de la population. La collecte permet d'abonder aussi largement que possible le stock de denrées géré par la Banque alimentaire.

Lors de sa dernière séance le Conseil avait décidé de recruter un agent en contrat aidé afin d'apporter un renfort aux agents en poste pendant le temps d'adaptation aux nouvelles fonctions de chacun. Son salaire est pris en charge par l'État à hauteur de 85% et la Commune bénéficie de l'exonération des charges. L'objectif est aussi de permettre une qualification sur un emploi précaire débouchant peut être sur un travail dans une autre collectivité.

► Remboursement d'une partie de la redevance des ordures ménagères suite à l'acquisition du garage communal

Robert BALDÈS

Le précédent propriétaire du garage communal, sera remboursé de la somme de 298,64 €. Cela correspond au montant de la redevance « spéciale collectivités » des ordures ménagères à laquelle il a été assujéti alors que la Commune était propriétaire des locaux pour la périodes d'avril à décembre 2011.

► Révision du bail à construite du terrain à Furt

Christiane SOU

Ce bail a été signé le 2 décembre 1999 entre la Commune et Monsieur et Madame BÜHLER au profit de la Sarl La Filadière, pour une parcelle de terrain appartenant à la commune située au lieu dit Furt section AB N° 495 pour 78 ca pour une durée de 18 ans.

Les bénéficiaires de ce contrat, par un courrier du 26 février, ont fait connaître leur souhait de raccourcir le délai du bail en anticipant la vente à leur profit (pour le franc symbolique). Cet accord est notifié à l'article « Promesse unilatérale de vente », page 11 de l'acte et avait été mentionné dans la délibération du conseil municipal en date du 26 novembre 1999.

Considérant que les principales conditions à savoir la construction d'une nouvelle cuisine attenante au

restaurant sur le terrain loué a été respectée, que les loyers ont toujours été honorés et aucune créance n'est en attente à ce jour, le Conseil d'accepter cette demande.

► Communication

Médaille d'honneur du travail, promotion du 1^{er} janvier 2013

Par arrêté en date du 28 décembre 2012, le Préfet de la région Aquitaine, Préfet de la Gironde, a accordé les médailles d'ARGENT et VERMEIL à Monsieur CLAVERIE Jean-Louis, employeur AXIUM région Sud Ouest à CARBON BLANC.

Monsieur le Maire, au nom du conseil municipal, félicite l'heureux récipiendaire.

Conseil municipal

Séance du 3 avril 2013

Présents : Robert BALDÈS, Christiane SOU, Alain DUPOUY, Jean-Marie ARRIVÉ, M. Jean-Christophe MARMEY, Gisèle SOU, Valérie PIRRONE, M. Christian SCHMAUCH, Josiane BROSSARD.

Procurations : Raymond RODRIGUEZ à C. SOU, René ARRIGHI à J.-M. ARRIVÉ, Jean-Louis GUIRAUD à A. DUPOUY, M. LECRENAIS à C. SCHMAUCH

Absente : Sandrine NUEL

Sauf indication contraire, les décisions sont prises à l'unanimité.

Avant de débiter la séance R. BALDÈS propose une minute de silence en hommage à Max JEAN-JEAN décédé samedi dernier, Conseiller général, Maire de Prignac et Marcamps, avec qui de nombreux échanges ont eu lieu en tant que Conseiller Général mais aussi collègue.

► Approbation du compte de gestion et du compte de gestion 2012

Robert BALDÈS

Fonctionnement

Dépenses	423 640,04 €
Recettes	569 496,23 €
Excédent	145 856,19 €
Excédent reporté	279 063,48 €
Excédent de clôture	424 919,67 €

Investissement

Dépenses	122 050,37 €
Recettes	143 348,31 €
Excédent	21 297,94 €
Déficit reporté	65 421,50 €
Déficit de clôture :	44 123,56 €

Restes à réaliser

Dépenses	115 500,00 €
Recettes	10 561,00 €
Besoin de financement	104 939,00€

► Affectation du résultat

Robert BALDÈS

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	145 856,19 €
Résultat de l'exercice antérieur	279 063,48 €
Résultat de clôture à affecter	424 919,67 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de l'exercice	21 297,94 €
Résultat de l'exercice antérieur	- 65 421,50 €
Résultat comptable cumulé	- 44 123,56 €

Dépenses d'investissement engagées non mandatées	115 500,00 €
Recettes d'investissement restant à réaliser	10 561,00 €
Besoin réel de financement	149 062,56 €

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Affectation en réserve d'investissement	149 062,56 €
Excédent reporté à la section de fonctionnement	275 857,11€

► **Vote des 3 taxes**

Robert BALDÈS

Le Conseil décide de ne pas modifier en 2013 le taux des trois taxes par rapport à l'exercice 2012.

Taxe d'habitation : 12,62%
 Taxe foncière (bâti) : 25,04%
 Taxe foncière (non bâti) : 48,28%

Le produit attendu est de 254 878 €.

► **Vote du budget primitif et des subventions 2013**

Robert BALDÈS

Voir en pages 6 et 7.

► **Modification des statuts de la Communauté de Communes Transfert partiel de la compétence « Enfance et Jeunesse »**

Jean-Marie ARRIVE

Voir encadré ci-contre.

J.-C. MARMEY demande si le dernier point de la modification des statuts a un rapport avec la réforme des rythmes scolaires ? Il ne faudrait pas que ce transfert de compétences impose ensuite des décisions aux communes dans l'application de la réforme. Oui le dernier point est en rapport avec la réforme répond **J.-M. ARRIVÉ**. La Communauté de Communes emploie déjà des animateurs qui pourront éventuellement être mis à la disposition des écoles du canton. Cette démarche s'appliquera au moyen d'une convention donc décidée en toute liberté par chaque signataire. Il rappelle entre autre que la création et la construction de certains équipements, donnent lieu à des subventions que la CdC ne peut pas demander si elle n'a pas la compétence en matière d'enfance jeunesse. De plus il n'est pas possible et pas logique que ces réalisations puissent être à la charge des communes.

Jean-Louis GUIRAUD rejoint la séance à 20h05

► **Composition du conseil communautaire à compter du renouvellement de l'assemblée en 2014**

Jean-Marie ARRIVE

En application de la loi du 16 décembre 2010, complétée par la loi Richard du 31 décembre 2012, de nouveaux principes sont instaurés en matière de répartition des sièges entre communes membres, au sein du conseil communautaire renouvelé en 2014. À la CdC de Bourg, le nombre de Conseillers communautaires passera de 45 à 35.

Suite à la délibération du Conseil communautaire du 28 février 2013, il est proposé 2 délégués pour la commune pour Gauriac (contre 3 actuellement). De plus, conformément à la loi du 16 décembre 2010, la commune n'aura plus de délégué suppléant.

J. BROSSARD remarque qu'une fois de plus les décisions sont prises et que les élus du canton sont mis devant le fait accompli, ce qui repré-

sente pour elle un manque de démocratie. **J.-M. ARRIVÉ** confirme cette démarche et lors du conseil communautaire il a d'ailleurs voté contre. Il précise toutefois que la loi est applicable et que par conséquent la répartition des sièges proposée le 28 février dernier est plus avantageuse pour Gauriac qui aurait du n'avoir qu'un délégué, au lieu de 3 aujourd'hui, si on n'avait pas pu obtenir un accord à la CdC. Le risque de ne pas accepter la décision par la CdC est donc de n'avoir qu'un seul représentant et engage également la répartition pour les autres communes du canton.

Vote : 12 pour, 1 contre (Jean-Marie ARRIVÉ).

► **Participation au fonctionnement de l'école multisports année scolaire 2012-2013**

Robert BALDÈS

La participation de Gauriac s'élève à 903,28€ qui seront payés à la commune de Bayon en charge de la

Seront désormais de la compétence communautaire

- L'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du Projet Educatif Local ou toute autre action partenariale s'y substituant ou le complétant.
- La création, la construction, la gestion et l'entretien des équipements suivants : structure(s) Multi-accueil, Relais Assistantes Maternelles, ALSH, Point(s) Rencontre Jeunes.
- L'organisation et la gestion d'activités de vacances, sportives ou culturelles, à l'attention des enfants des communes membres ou scolarisés sur le territoire de la communauté de communes, âgés de 4 à 13 ans, durant les vacances scolaires.
- L'organisation et la gestion de séjours à l'attention des jeunes des communes membres, âgés de 6 à 25 ans, dans le cadre des activités des services ALSH et PAJ.
- L'organisation et la gestion d'animations estivales à caractère intercommunal, en partenariat avec les associations du territoire, à l'attention de tous les publics, locaux ou visiteurs.
- Les ateliers sportifs intercommunaux, en partenariat avec les associations à caractère intercommunal, avec lesquelles une convention annuelle (saison sportive) a été signée.
- Les actions de soutien à la fonction parentale, dans le cadre du Réseau d'Ecoute et d'Appui à la Parentalité (REAAP).
- L'intervention dans les établissements scolaires, qui le souhaitent, en lien avec les projets d'établissement et l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN), d'agents de la collectivité, dans le cadre d'activités périscolaires organisées par les communes membres.

gestion de cette activité pour les communes participantes : St Seurin de Bourg, Gauriac, Comps, et Bayon.

R. BALDÈS apporte quelques précisions, à la demande de **G. SOU**, sur le fonctionnement de l'école multisports. C'est une activité qui a lieu après l'école tous les jeudis qui permet de faire connaître aux enfants différentes disciplines sportives. L'information a été donnée aux élèves par le biais des cahiers de correspondance. Pour Gauriac 8 enfants participent à cette animation.

► Questions diverses

Jean-Marie ARRIVÉ informe qu'il a reçu une invitation pour une réunion au SIAEPA, le changement d'adresse n'a pas été pris en compte et Alain Dupouy n'a pas reçu de convocation.

L'équipe enseignante de Gauriac remercie les agents communaux pour la fabrication de bacs en bois pour l'animation « jardin d'éveil », qui va permettre aux enfants de l'école de faire des plantations.

Christiane SOU signale que certaines invitations de la part de CdC de Bourg n'ont pas été distribuées. La modification des adresses des habitants de la commune n'a pas été prise en compte.

Alain DUPOUY rappelle que dans le cadre de la semaine du développement durable une journée d'animation aura lieu le 6 avril avec la participation du SMICVAL, qui organisera des ateliers pour cette occasion, et de l'association de chasse de Gauriac.

Robert BALDÈS convie les conseillers à participer aux journées européennes des métiers d'art 2013, dont une animation est prévue à l'église de Gauriac à l'occasion du chantier de restauration des peintures murales, le 5 et 6 avril prochain.

Conseil municipal Séance du 15 mai 2013

Présents : Robert BALDÈS, Raymond RODRIGUEZ, Alain DUPOUY, Jean-Marie ARRIVÉ, adjoints, René ARRIGHI, Jean-Louis GUIRAUD, Jean-Christophe MARMEY, Gisèle SOU, Valérie PIRRONE, Christian SCHMAUCH, Josiane BROSSARD, Michel LECRENAIS

Procuration : Christiane SOU à Gisèle SOU

Absente : Sandrine NUEL

Sauf indication contraire, les décisions sont prises à l'unanimité.

► Changement du photocopieur de la mairie

Robert Baldès

Le photocopieur du secrétariat de la mairie a été mis en service au mois de mai 2008. Sa maintenance ne peut plus être assurée aujourd'hui compte tenu du coût de chaque intervention par un technicien lors des pannes ainsi que du prix des consommables qui seront maintenant à la charge de la commune.

Le Conseil donne tous pouvoirs au Maire pour la signature du bon de commande après l'étude des propositions reçues dont les critères d'attribution sont : valeur technique 45%, prix 40%, références 15%.

► Changement du système de climatisation de La Gabare

Alain Dupouy

Trois entreprises ont répondu à la consultation :

- G CLIM de Mérignac pour 24 500 € HT

- REFREGIRATION SERVICES d'Yvrac pour 22 870,00€ HT

- SPIE Sud Ouest de Talence pour 20 513,43€ HT

L'entreprise SPIE Sud Ouest est retenue.

L'ancien dispositif sera démonté, vérifié et conservé car il est envisa-

geable de l'utiliser pour des locaux tels que la mairie, répond **A. DUPOUY** à la demande de **V. PIRRONE**. Il précise en outre que le nouveau système est posé au sol avec un souffleur à commande centralisée ce qui permettra à chaque utilisateur d'adapter la température de la salle en fonction de ses besoins.

► Création d'un trottoir rue des Pigeonniers

Christian Schmauch

Pour des raisons budgétaires tous les travaux n'ont pas été réalisés en 2012 par l'entreprise RDP avait été retenue. L'offre de cette entreprise demeurant inchangée soit 3912,60 € HT ces travaux seront réalisés en 2013.

► Travaux de voirie 2013

Christian Schmauch

- Goudronnage : rue du Sabotier, impasse Perlier et rue des Pigeonniers.

- Travaux de points à temps sur les parties endommagées des voiries communales.

Le conseil municipal donne tous pouvoirs au Maire pour lancer la procédure de la mise en concurrence pour un marché qui ne devra pas excéder 25 000 € HT.

► Demande d'adhésion de la commune au Syndicat Intercommunal du Collège de Bourg

Raymond Rodriguez

Par arrêté du Président du Conseil général en date du 18 août 2007 la commune de Gauriac a été rattachée à la zone de recrutement du collège de Bourg. Après une période de transition, il est maintenant de l'intérêt de la Commune d'adhérer au Syndicat intercommunal du collège de Bourg.

J.-C. MARMEY se renseignera afin de savoir s'il faut demander la radiation au Syndicat Intercommunal

du Collège de Blaye, sachant que les élèves concernés par la SEGPA sont toujours rattachés à cet établissement.

► **Répartition du Fonds départemental d'aide à l'équipement des communes (FDAEC)**
Robert Baldès

L'attribution du Conseil Général pour la commune est de 36 164,37 €. Cette somme sera utilisée en 2013 pour les opérations suivantes.

Voiries

- trottoir rue des Pigeonniers VC n° 16 : 3 912,60€ HT ;
- renforcement de la berge du Port Roque de Thau : 16 000,00€ HT ;

Bâtiments

- remplacement de la climatisation réversible de la salle de La Gabare : 20 513,43€ HT
 - Remplacement du mécanisme d'entraînement des aiguilles de l'horloge de l'église : 3 938,00€ HT
- Le total de ces travaux s'élevant à 44 364,03€ HT le financement complémentaire se fera par autofinancement.

► **Réalisation d'un emprunt**
Robert Baldès

Réalisation d'un emprunt de 300 000 € prévu lors du vote du budget primitif 2013 pour les dépenses d'aménagement de réseaux et voirie suite aux acquisitions foncières engagées.

► **Travaux intérieurs au logement 32 rue de l'Ancien Bourg**
Alain Dupouy

Quelques travaux sont nécessaires au logement 32 rue de l'Ancien Bourg :

- Doublage de l'entrée et peinture des murs neufs : 3452,89€ TTC
- Dépose et repose de radiateurs 214€ TTC
- Reprise de câblages électriques 398,16€ TTC,

► **Archivage au secrétariat de la mairie**
Robert Baldès

Après étude des propositions pour le traitement des archives du secrétariat de la Mairie, les offres dépassaient les prévisions budgétaires.

Suite à la visite, le 18 décembre 2012, de Christian CAU, Conservateur en Chef responsable de la Mission d'action territoriale des archives départementales au sein du Conseil général de la Gironde, il est proposé le protocole suivant :

- 1 – Formation gratuite de 2 jours des secrétaires aux Archives départementales puis sur place.
- 2 – Repérage de l'ensemble des documents puis repérage des documents à éliminer ;
- 3 – Sollicitation des Archives départementales pour obtenir le visa d'élimination.
- 4 – Rangement et cotation des documents devant être conservés.

La Mission d'action territoriale des archives départementales se tiendra prête à apporter, à tout moment, conseils et assistance utiles à propos de tout élément concernant les archives.

Ce service est totalement gratuit. Les dates prévues pour la formation à Bordeaux sont les 25 et 26 juin 2013.

► **Renforcement de la berge du Port Roque de Thau**
Robert BALDÈS

Après avoir consulté 3 entreprises c'est la SARL BOURCIER d'EYRANS pour un montant de 16 000 € HT qui est la mieux disante.

► **Questions diverses**

J.-C. MARMEY demande si la date de début des travaux pour l'assainissement collectif de Perrinque est prévue. Si les subventions attendues par le SIAEPA sont accordées ils devraient être réalisés cette année

répondent **A. DUPOUY** et **J.-M. ARRIVÉ**.

Les travaux de busage au droit du n°14 route des Vignobles devraient être terminés très prochainement signale **C. SCHMAUCH**.

M. LECRENAIS a du fermer à plusieurs reprises les portes du gymnase qui restent ouvertes après utilisation, surtout en fin de semaine.

Les Ateliers Lumière sont venus faire une mise au point du limiteur de son après la réclamation d'**A. DUPOUY**, qui a du faire face à un dysfonctionnement lors d'une manifestation. Un mauvais réglage entre l'horloge et le limiteur rendait la sonorisation inutilisable après 22h00. Ce désagrément ne devrait donc plus se reproduire.

J.-M. ARRIVÉ a assisté à une réunion débat sur le Plan départemental de l'habitat. Entre autre sujet évoqué par le Sous-préfet, la vente de 60 maisons par EDF. Celui-ci propose qu'une réflexion soit engagée pour l'utilisation future de ces logements.

ÉTAT CIVIL
2E TRIMESTRE 2013

BAPTÊMES CIVILS

Lisa DENECHAUD
le 29 juin 2013

Clémence Marie Catherine BAUDRAIS
le 6 juillet 2013

MARIAGES

Prune Clémentine Louise METGE
et **Jean Marc Arnaud LOIRAT**
le 6 juillet 2013

Laëtitia Séverine BERNARD
et **Wilfried VALET**
le 13 juillet 2013

DÉCÈS

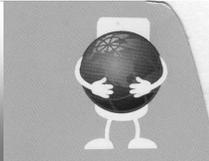
Sylvain ISSAC
à Gauriac le 10 avril 2013

Robert Pierre BLANC
à Blaye le 21 avril 2013

Chantal Edith BASSEVILLE
épouse **POSTOLLEC**
le 3 juillet 2013 à Gauriac

Écocitoyenneté

Équipe
Danielle Déjoué, Alain Dupouy, Michelle Klein



Des berges et des estuaires malmenés...

Plastiques apportés par les marées, pollutions diverses (métaux lourds, pesticides hydrocarbures...) modifications du régime hydrologique, remblaiements, urbanisation, enrochements ont considérablement **banalisé** et **perturbé** les berges de nos estuaires....

À SAVOIR. La fauche à la mauvaise saison, le rejet sur les berges de déchets verts (branchage, gazons), de gravats (tuiles, cailloux...) préparent les terrains, les berges, à une modification de leur équilibre, leur structure, les rendant plus fragiles aux marées, à l'arrivée d'espèces végétales invasives... L'érosion fait sa place, laissant la porte béante aux inondations des terres, des habitations voisines.

L'observation des berges à partir de l'estuaire, fait apparaître des pans entiers où la végétation a disparu. Les berges deviennent instables, dépourvues de leur rempart naturel de protection, mettant à mal aussi patrimoine biologique diversifié avec la disparition d'espèces protégées comme la nivéole d'été, le séneçon erratique, la fritillaire pintade, les angéliques... C'est un véritable écosystème qui est anéanti. Au fouillis végétal né de la rencontre des vases et des marées se substitue une désertification !



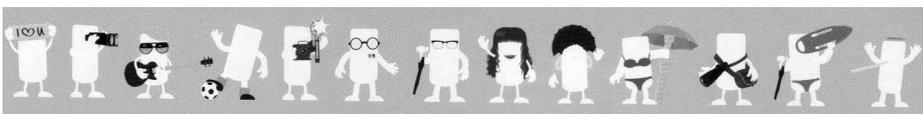
◀ La nivéole



▶ La fritillaire pintade

Alors on fait quoi ?

L'écocitoyenne attitude ...



Riverains, aménageurs, acteurs des estuaires et des fleuves... améliorons notre connaissance et changeons nos habitudes !

- Adaptons les aménagements
- Conservons les forêts alluviales
- Réfléchissons à la pertinence de nos actions
- Limitons la progression des plantes exotiques,
- Protégeons les milieux naturels connexes aux estuaires (marais, bocages...)

En 2005, un aménagement exemplaire conduit sur la Dordogne au niveau de Libourne : un projet d'enrochement de la digue qui n'aurait que reporté en aval le problème d'érosion, a été écarté au profit d'un aménagement « doux ». **Plutôt qu'au béton**, c'est à la capacité de fixation des berges par les espèces végétales locales que l'on a fait confiance. Les berges se sont naturellement cicatrisées en deux ans. Sur les berges stabilisées, plusieurs angéliques des estuaires et œnanthes de Foucaud se sont réinstallées naturellement.

Travaux publiés par le Conservatoire botanique Sud Atlantique – Audenge 33

Haute Gironde
Image Numérique

Nouvelle récompense au Critérium national jeunesse de la Fédération photographique de France

Après avoir obtenu la première place en équipe l'année dernière, Elisa LORENTE remporte la deuxième place en **individuels 13-18 ans** cette année.



Envol-1

l'une des images récompensées

Solution du jeu

de Bernard CHERY

- Amélie de Bourbon
Médicis - (15) Louis Philippe : Marie d'Autriche - (14) Henri IV : Marie de Navarre - (13) Charles : Elisabeth Provence - (12) Philippe IV : Jeanne Bourg - (11) Louis IX : Marguerite de Habsbourg - (10) François 1^{er} : Eléonore de Habsbourg - (9) Louis XI : Charlotte de Savoie - (8) Ingeborg de Danemark - (7) Philippe Auguste II : Aquitaine - (6) Adélaïde d'Aquitaine - (5) Louis Capet : Gertrude de Bavière - (4) Louis 1^{er} : Berthe au grand pied) - (3) Nantide de Bret : Bertrade - (2) Dagobert : Clotilde - (1) Clovis 1^{er}

Les associations gauriacaises vous attendent pour vous proposer leurs activités

Association communale de chasse agréée (ACCA)

Président : Yves BLANC
19 rue de l'église
Tél. : 05.57.64.80.77

Association Port Roque de Thau

Ouverte à tous. A pour but le regroupement des personnes sensibilisées par la vie du chenal, l'utilisation rationnelle du port et sa préservation comme petit port traditionnel estuarien.

Présidente : Françoise FOURGOUS
7 Roque Plisseau - 33710 BAYON
portderoquedethau@yahoo.fr
roquedethau.e-monsite.com

Association de défense des sites et des habitants de Haute Gironde (ADSHHG)

Président : Bernard BELAIR
Tél : 05 57 64 85 85
adsh.hg33@gmail.com

Association pour la restauration et la mise en valeur de l'église (ARMVEG)

Président : Jean-Paul JAUBERT
Château Bone - 33710 Gauriac
Tél : 05 57 64 86 54

Comité du souvenir français

Président : Christian DUBOIS
5 Côtère, 33710 Saint Trojan
Tél. : 05 57 64 39 69

Union Sportive Gauriacaise (USG – basket)

Présidente : Pascale BAUDOUIN
Tél. : 05 57 64 9907

Instinctive Défense Système

(Self-défense) :
Président : Pierre LEGROS
Tél. : 06.28.04.82.71

Association Culture et loisirs

Activités manuelles et culturelles
Présidente : Bernadette BALDÈS
5 rue du Vallon des sources
33710 Gauriac
05 57 64 81 79 ou 05 57 64 82 31

Écho des parents (parents d'élèves du RPI Comps-Gauriac)

Organisation de manifestations pour les enfants et leur famille, participation au financement des sorties scolaires.

Présidente : Cécile BEAUPUITZ
Mairie - 7 route de la Gabare
33710 Gauriac
Page facebook
lechodesparents@live.fr

VTT Estuaire Club

Adultes et Ecole de VTT
Président Jean-Paul MAUCO
7, le Caillou - 33620 MARSAS
Tél. : 06 03 76 05 83
www.vtt-gauriac.fr

Gymnastique Volontaire

Trois cours par semaine encadrés par Catherine MAGOT, Régine POUGET et Monique SANZ
Président : Jean GOURSILLAUD -
05.57.42.97.66 ou 06.11.03.29.92 -
jeangoursillaud@gmail.com
Secrétaire : Carole GADRAT
06.86.72.44.36
gadrat.carole@orange.fr
Trésorière : Marie-Pierre MORISSET
05.57.68.34.19 ou 06.86.24.16.17 -
mapiemoise@hotmail.fr
Siège social : Mairie - 7 route de la Gabare - 33710 Gauriac

Haute Gironde Image Numérique (HGIN)

Initiation et pratique de la photographie numérique
Président : Jacques SANDILLON -
Le Moulin de Roussette
33710 GAURIAC
hgin@orange.fr - 05 57 32 68 82 -
hautegirondeimagenum.wix.com/hgin

Imagine

Compagnie professionnelle de théâtre
Ateliers adultes, ados et enfants
Présidente : Patricia SAMUEL
Mairie - 7 route de la Gabare -
33710 Gauriac
Contact : Mathilde MAUMONT
14 Croûte ouest - 33710 Bourg
Tél. : 05 57 68 20 49
compagnie.imagine@wanadoo.fr
www.compagnie-imagine.org

Comité des fêtes

Président : Christophe BALDÈS
Contact : 06 07 76 18 16

Association du port de Roque de Thau Pique-nique ensoleillé

le 1^{er} juin



Réussite ensoleillée de notre premier pique nique, lors du départ des voiliers de la Solitaire du Figaro le samedi 1^{er} juin dernier. Les municipalités avaient joué le jeu et prêté tables et chaises pour accueillir une soixantaine de membres qui se sont mêlés à une vingtaine de curieux de tous horizons venus découvrir l'association en son jardin de prédilection.

Échanges associatifs et spectacle des bateaux en course ont accompagné les baptêmes nautiques qui ont pu se faire selon les marées.

Fiers de leur succès, les membres de l'association réitérent leur invitation à venir voyager en sortie culturelle avec le Conseil Général et les mairies (exposition photos, musique) le 20 juillet 2013.

L'association sollicite également des bénévoles pour l'encadrement et la mise en place de sa grande Fête du Port de Roque de Thau, le 8 septembre.

Organisé par le service jeunesse et sport
de la Communauté de Communes

Du 6 juillet au 30 août



Les Anim'Été c'est un programme d'activités variées à découvrir en famille, entre amis ou en solo. Le programme s'adresse aussi bien aux personnes désirant conserver une activité sportive durant l'été qu'à ceux souhaitant s'amuser lors d'animations ludosportives.

Pour tous les goûts, et pour tous les âges (de 1 à 99 ans) :

C'est tout l'été sur le Canton de Bourg.

Anim'Été propose des animations de **pétanque, piscine, piscine en famille, baby gym, belote** et bien d'autres...

mais aussi, les nouveautés de l'année : **zumba, cinéma en plein air, randonnée au clair de lune.**

Les mercredis c'est activités en familles et entre amis : **jeux anciens, jeux d'adresse, magicien, jeux des héros de BD.**

Des concours de BD sont organisés avec des lots pour les vainqueurs et une exposition sous-marine est à voir tout l'été à la piscine intercommunale de Bourg.

Toutes ces activités se dérouleront sur le canton de Bourg.

Le programme détaillé des animations avec les horaires, dates, lieux et prix sont disponibles dans les mairies du canton et dans les locaux de la Communauté de Communes de Bourg en Gironde.

Piscine intercommunale
de Bourg

Ouverte tout l'été



- Du lundi au samedi de 10h00 à 12h30 et de 14h00 à 19h30
- Dimanches et jours fériés de 14h00 à 19h30

Pour les activités du Club de Natation, n'hésitez pas à contacter les maîtres nageurs Sidney et Fabien. Ils vous renseigneront sur les animations.

À la réception, Carole et Laëtitia sont à votre disposition pour vous accueillir.

Renseignements 05 57 43 85 18

Port de Roque de Thau

Soirée conte vénitien

Samedi 20 juillet - 18h30



Dans le cadre de la manifestation Histoires d'îles, soutenue par le Conseil général, la comédienne-photographe Anne SAFFORE, a planté rive droite ses photographies grand format tout du long de l'estuaire girondin entre **juin et septembre 2013.**

Le 20 juillet l'exposition **Sérénissimes eaux, mariant lagune vénitienne et estuaire girondin**, offrira un temps de fête avec une soirée conte vénitien. Anne SAFFORE sera accompagnée par la Banda La Cocarde

- 19h30 Verre de l'amitié
- 20h Restauration libre tirée du panier à la lumière de chacun ou menu **Sérénissime** par le restaurant **O secret des Choux...**

Renseignements : annesaffore@free.fr

Z'énergie

Sophro-relaxation

Cette année encore, dès le mois de septembre 2013, Z'ENERGIE vous proposera des séances hebdomadaires de sophro-relaxation. Un moment à soi, de détente, de bien-être, où chacun vient, à son rythme, se ressourcer et trouver l'énergie nécessaire pour vivre le quotidien avec son lot de stress et d'émotions.

Les ateliers d'une heure auront lieu à la salle de la Gabare le lundi soir de 19h15 à 20h15.

Pour toute inscription ou renseignement merci de prendre contact au : 06.24.68.43.02.

Possibilité d'une séance découverte gratuite.

La présidente Simone Garcia.

Concert
Musique improvisée
 Dimanche 4 août
 18h à l'église



À l'initiative de Frédéric MARTY, que beaucoup ont connu et pour la première fois dans la région, aura lieu en l'église Saint Pierre, un concert de musique improvisée. C'est une musique qui s'adresse à un public averti, ce qui explique la rareté et l'inédit dans le blayais.

Ce concert sera enregistré afin de réaliser un CD en profitant de l'acoustique de l'église dont les peintures intérieures sont en cours de restauration.

Participation aux frais : 10 €

DUO. Didier LASSERE batterie - **Jean-Luc PETIT** Clarinette contrebasse

TRIO. Ugo BOSCAIN clarinette contrebasse - **Fred MARTY** contrebasse - **Anthony CARCONE** guitare Ce trio franco-italien composé de musiciens au parcours différents développe une musique alliant recherche de timbres et variétés des formes. La mélodie y est présente sans jamais s'imposer comme l'unique fil conducteur. Elle se mêle à l'univers atonal, bruitiste, par moment pulsé rappelant l'univers du free Jazz.

35 assos vous attendent - Venez choisir la vôtre
Forum des associations du Canton
 Samedi 7 septembre

La Communauté de Communes de Bourg ainsi que les associations cantonales organisent le forum des associations le samedi 7 septembre de 14h00 à 18h00 à Gauriac. À ce titre, plus de 35 associations seront présentes afin de vous faire découvrir ou re-découvrir leurs activités sportives, culturelles et autres. Ainsi, l'espace d'une demi-journée, les habitants pourront faire plus ample connaissance avec le tissu associatif local, rassemblé en un seul lieu vers un objectif commun.

- Initiations et démonstrations de tennis, boxe, judo, trial, bébé gym, tournois de foot, arts créatifs, dessins...
- Départ de la randonnée à 14h30 et 16h00. Durée : 1h00.
- Vidéoprojections du patrimoine du canton
- Jeux géants et jeux de sensibilisation au développement durable
- Présentation et exposition de photos
- Et bien d'autres surprises !

Association du
Port de Roque de Thau

Fête du port
 Dimanche 8
 Septembre

Différentes activités autour de l'estuaire, le fleuve, la pêche, la marine : vide bateau, vide grenier, atelier de nœuds de marin, atelier botanique, atelier récup rive, visite de carrelet, stand pêche en estuaire, balade en vieux gréement sur l'estuaire avec ARAWAK bateau reconnu d'intérêt patrimonial, et échange autour de leurs projets associatifs.

Bibliothèque municipale

Prêt de livres gratuit
 Ouverte le mardi de 16h30 à 18h30

Fermeture exceptionnelle
 du 27 août au 3 septembre

5280 livres vous attendent

- Dont
- Petits enfants : 106 livres
- Enfants : 930 livres
- Livres Santé : 6 livres
- Livres Ouvrages : 3 099
- Livres de poche : 641
- Livres bio : 509
- Livres doubles romans : 37

Du mauvais... et du bon usage d'Internet

L'Internet est un fabuleux moyen de communication et d'accès à la connaissance. Il ne dispense pas cependant d'avoir un esprit critique.

Sans doute vous est-il déjà arrivé de recevoir d'un ami, plein de bonne volonté, un message vous proposant de venir en aide à une personne en détresse et vous demandant de le diffuser à votre tour à tout votre carnet d'adresse. Cette version moderne des « chaînes », qui existaient autrefois par courrier postal, relève généralement de la pure fantaisie.

Dans le même ordre d'idées vous pouvez recevoir un texte bien tourné prétendant remonter aux origines de telle ou telle expression plus ou moins alléchante. En voici un exemple éloquent.

Vers 1573, le Duc de la Mirandière, passionné de chasse, mais dépité par le manque de gibier ramené, convoqua tous les colporteurs, boutiquiers, artisans et nobliaux de son vaste domaine et leur demanda de trouver une arme ou un outil capable d'aider à la traque du gibier.

Quelques mois plus tard, un hobereau du nom de Marcel Ecouille demanda audience au château pour faire la démonstration d'une invention capable d'attirer toutes sortes d'animaux. Devant le Duc et sa cour, il demanda le silence et sortit de son pourpoint un sifflet de forme curieuse (un appeau). Le portant à sa bouche, il imita des cris d'oiseaux qui tour à tour vinrent s'ébattre devant les douves du château ; oiseaux, lièvres, cerfs, sangliers et gibiers divers. Le duc, subjugué par la science du hobereau, dit à Marcel Ecouille qu'il était prêt à lui payer le prix demandé pour son appeau et pour qu'il lui enseigne ses connaissances. Marcel Ecouille répondit qu'il en couterait au Duc la moitié de sa fortune. Cette requête fit naître la réprobation dans l'assemblée mais le Duc accepta la transaction. Ainsi, dans la France entière, le bruit se répandit qu'un hobereau avait vendu un sifflet pour une somme astronomique au Duc de la Mirandière, qui en avait payé le prix sans hésiter.

Ainsi, naquit une nouvelle expression, «ça coute l'appeau d'Ecouille" et non pas LA PEAU DES COUILLES pour qualifier une marchandise hors de prix !

Comment vérifier ce type d'information ?

Heureusement si Internet peut colporter des canulars de potache il peut aussi apporter des informations fiables. Il existe par exemple un excellent site spécialisé www.hoaxbuster.com qui a pour objet de limiter la propagation des canulars informatiques (hoax dans le jargon Internet) et des fausses rumeurs circulant sur Internet.

Que dit-il à propos de l'appeau d'Ecouille ?

D'abord que l'expression n'apparaît qu'à la fin du XIX^e siècle, sous la plume d'Alphonse Allais notamment (en 1897), et sous une forme raccourcie : "côuter la peau" (d'après le *Dictionnaire historique de la Langue Française*). Ensuite qu'elle trouve sa forme étendue actuelle vers le milieu du XX^e siècle. Ainsi, d'après le *Trésor de la Langue Française*, l'expression "ça vaut la peau des fesses" est attestée dans un article du "Nouvel Observateur" du 12 janvier 1976. Claude Duneton et Sylvie Claval, les auteurs du "Bouquet des expressions imagées", l'ont retrouvée quant à eux sous la forme "ça coûte la peau des fesses" dans *Les Ruskoffs*, de Cavanna, publié en 1979.

Aucun lien donc avec un quelconque "appeau".

Le jeu

de Bernard CHERY
Solution en page 18

Retrouvez leurs reines

1. Clovis 1^{er} (466-511)
2. Dagobert 1^{er} (600-639)
3. Pépin le Bref (714-768)
4. Louis 1^{er} (778-840)
5. Louis IV d'Outremer (921-954)
6. Hugues Capet (Hugues 1^{er}) (941-996)
7. Louis VII (1120-1180)
8. Philippe Auguste II (1165-1223)
9. Louis XI (1423-1483)
10. François 1^{er} (1494-1547)
11. Louis IX (ST Louis) (1214-1270)
12. Philippe IV le Bel (1268-1314)
13. Charles IX (1550-1574)
14. Henri IV (1553-1610)
15. Louis Philippe 1^{er} (1770-1850)

Surprenez-vous et
surprenez vos amis
en leur offrant une
porcelaine peinte par vous



Cours de peinture sur porcelaine

Véronique RICHARD
06.13.33.46.98

Tout
sur
Gauriac
www.gauriac.fr

Recettes d'ici...

Proposées par Jeannine POUILHE

Œufs pochés et asperges au beurre

Préparation 30min. Cuisson 5min.

Pour 2 personnes

2 œufs – 10 asperges vertes – 1 cuillère à soupe de vinaigre blanc – Un peu de ciboulette si possible – 50g de beurre – 1 gousse d'ail – sel – poivre

Préparer les asperges – enlever les écailles autour des pointes et couper la base – les plonger 3 ou 4 min dans une grande casserole d'eau bouillante bien salée. Les égoutter et les rafraichir dans l'eau froide.

Porter à ébullition 40cl d'eau additionnée de vinaigre blanc.

Casser un œuf dans une tasse à café. Le verser dans l'eau frémissante. Cuire 3 min à petits frémissements. Égoutter avec une écumoire. Poser sur un papier absorbant. Pocher le 2^e œuf de la même façon. Émincer la ciboulette.

Faire fondre le beurre dans une poêle. Quand il mousse, ajouter l'ail pelé et les asperges. Poêler 2min en arrosant régulièrement. Enlever l'ail.

Répartir sur les assiettes les asperges avec un peu du beurre de cuisson. Poser l'œuf poché dessus. Éparpiller un peu de ciboulette.

Le clafoutis aux cerises

Même recette avec des abricots, des prunes ou des pruneaux.

Préparation 20 mn cuisson 45 mn

Ingrédients :

500g de cerises dénoyautées

75 cL de lait

2 œufs

60g de beurre

100 g de farine

100 g de sucre en poudre

1 sachet de sucre vanillé

L'agenda de Gauriac

Mise à jour permanente sur www.gauriac.fr

Juillet 2013

- Samedi 6 Visite de l'église de Gauriac de 14h00 à 18h00
Lundi 8 Tri sélectif - Ramassage des sacs jaunes (les sortir la veille au soir)
11 au 14 Jumping de Blaye
Dimanche 14 Trail des côtes de Bourg à Bourg
Samedi 20 **Sérénissimes eaux** Voir l'article en page 20
Lundi 22 Tri sélectif - Ramassage des sacs jaunes (les sortir la veille au soir)
Ma 23 **Atelier matière et sensations**
Pour les tout-petits et les grands, touchez, sentez, goûtez... les sens en éveil, de 10h à 12h, la salle de la Gabare 2€ pour les non adhérents, gratuit pour les adhérents (A l'asso des jeux)
23 & 24 Ludothèque à La Gabare (A l'asso des jeux)

Août 2013

- Samedi 3 Visite de l'église de Gauriac de 14h00 à 18h00
Dimanche 4 **Concert de musique improvisée** à l'église
Voir l'article en page 21
Lundi 5 Tri sélectif - Ramassage des sacs jaunes (les sortir la veille au soir)
Lundi 19 Tri sélectif - Ramassage des sacs jaunes (les sortir la veille au soir)
Samedi 31 **Festival VTT de l'Estuaire** - Descente nocturne, XC 3 heures - Mugron (VTT Estuaire club)

Septembre 2013

- Dimanche 1 **Festival VTT de l'Estuaire** - Descente nocturne, XC 3 heures - Mugron (VTT Estuaire club)
Lundi 2 Tri sélectif - Ramassage des sacs jaunes (les sortir la veille au soir)
Samedi 7 Visite de l'église de Gauriac de 14h00 à 18h00
Samedi 7 **Forum des associations du canton** - Pré de La Mayanne 14h à 18h Voir l'article en page 21
Dimanche 8 **Fête du port de Roque de Thau** (Association du port) - Voir l'article en page 21
Mardi 3 Rentrée scolaire
Lundi 16 Tri sélectif - Ramassage des sacs jaunes (les sortir la veille au soir)
22 & 23 Journées du patrimoine (3e week-end de septembre)
24 et 25 Ludothèque à La Gabare (A l'asso des jeux)
Lundi 30 Tri sélectif - Ramassage des sacs jaunes (les sortir la veille au soir)

Octobre 2013

- Samedi 5 Visite de l'église de Gauriac de 14h00 à 18h00
Samedi 5 Concours de belote - La Gabare 14h00 - (Comité des fêtes)
Dimanche 6 **Journée verte d'automne** (Culture et Loisirs)

Beurrer largement un plat allant au four, saupoudrer de sucre et répartir les fruits.

Dans un saladier, travailler le sucre, les œufs et la farine.

Faire chauffer le lait avec le beurre jusqu'à ce qu'il soit fondu puis, verser dans le saladier et bien mélanger pour obtenir une pâte fluide.

Parfumer avec la moitié du sucre

vanillé et verser sur les cerises.

Faire cuire au four 45 à 50 mn à 200°C (thermostat 6/7).

La cerise est le plus sucré des fruits rouges et aussi le plus énergétique. Juteuse et rafraichissante elle est raisonnablement calorique, riche en vitamines et plutôt bien pourvue en minéraux.

Historique de la cave coopérative du Bourgeois

M. Vergoz

En 1946, M. Vergoz, qui habite aujourd'hui Sainte Maxime, rédigea un mémoire sur la cave coopérative de Gauriac pour son entrée à l'École nationale de la France d'outremer. Commencée avec le numéro 88 du Journal de Gauriac la publication de ce travail se poursuit.

Chapitre III

L'organisation matérielle

4. Personnel

Le personnel employé en temps de vendanges est de cinq hommes : un homme s'occupe du déchargement, deux autres assurent le fonctionnement et le dégagement des fouloirs égrappoirs, les deux autres sont employés à la marche des presses et à leur dégagement. De plus la surveillance de la Coopérative est assurée par roulement par les coopérateurs eux-mêmes.

Pendant le reste de l'année, deux hommes suffisent à assurer la bonne marche de la Cave ; un maître de chai veille à la vinification et un secrétaire comptable se voit chargé de toutes les affaires administratives.

Avec un tel personnel, la Cave peut assurer, en période de vendanges, la réception de 30 tonnes de raisins dans une journée et le maître de chai à lui seul est chargé de la surveillance de 4000 hectolitres de vin. Il est aidé dans son travail par les conseils d'un chimiste, visitant périodiquement un groupe de plusieurs Caves et qui par ses conseils peut donner à la vinification une garantie scientifique très sûre.

5. Les avantages techniques de la cave

Est-il possible avec une telle organisation de faire du vin de bonne qualité ? Voici la question que se posent beaucoup de propriétaires et nombreux sont ceux ne faisant pas partie de la Coopérative qui donnent comme argument décisif : « Cette Coopérative est une usine à vin, je ne veux pas donner mes raisins pour qu'ils soient transformés en un produit douteux ».

D'abord il faut se persuader que l'organisation technique de la Coopérative ne signifie pas obligatoirement le mélange de tous les raisins sans distinction. Nous verrons en étudiant le règlement intérieur, que n'importe quelle

quantité de raisin n'est pas admise. Les coopérateurs ne doivent porter que des cépages assurant au vin un certain degré ; de plus il est possible encore, en cours de vendanges, d'assurer une séparation des cépages de moindre qualité. Grâce aux deux fouloirs égrappoirs desservis par deux conquêts distincts il est possible d'assurer à la fois le traitement du raisin blanc et du raisin rouge ou de diversifier les cépages. Maintenant que l'équipement de la Coopérative en matériel de bois est acquis plusieurs qualités de vin peuvent être obtenues, il suffit d'envoyer dans des cuves distinctes des produits résultant de cépages différents et les cuves en bois de plus faible capacité que celles en ciment sont remplies assez rapidement, on peut faire de faibles cuvaisons sans craindre une perte de place trop importante. Chaque coopérateur est tenu au moment du déchargement de faire une déclaration exacte de la qualité des raisins apportés déclaration contrôlée facilement par la Commission des vins. Cette année, par exemple, la Cave a ainsi la vinification de deux catégories de vin rouge, l'une d'appellation contrôlée, l'autre sans appellation.

Ce point est acquis et je pense qu'il devrait rassurer beaucoup d'hésitants. Il reste maintenant en se plaçant au point de vue de l'équipement technique même de la Cave à déterminer les avantages qui peuvent résulter de son organisation elle-même.

Très peu d'exploitations sont dotées actuellement d'un matériel de vinification moderne. Dans la commune de Gauriac on peut citer qu'un seul propriétaire qui possède une presse hydraulique, 2 ou 3 seulement on fait construire des cuves en ciment. Les prix de revient de ces installations sont beaucoup trop élevés pour que chacun puisse se permettre de telles améliorations. La disposition de la plupart des cuiviers ressemble, à peu de chose près,

à celle existant il y a 100 ans. Si l'on ajoute à cela le morcellement constaté depuis 1830, on comprend combien il est difficile à une multitude de petits propriétaires d'engager les frais nécessaires pour réaliser un équipement moderne. Pourtant en matière de vinification comme dans les autres domaines, le progrès a été considérable depuis un siècle.

Or la Cave Coopérative, offre aujourd'hui à tous ceux qui veulent en faire partie, une organisation très moderne permettant d'obtenir à la fois de plus forts rendements et des vins de meilleure qualité.

6. Meilleurs rendements

L'organisation de la Cave permet de tirer du raisin le maximum de vin, uniquement grâce à des moyens mécaniques modernes.

Les presses hydrauliques assurent un pressurage plus complet des marcs que les presses à bras encore employées dans toute la région.

Les cuves en ciment revêtues intérieurement de plusieurs couches de fluorure de calcium ou de fluat de magnésium qui durcissent le ciment et évitent la porosité, annulent la perte par évaporation que l'on constate dans les cuves ou les barriques en bois. Un coopérateur convaincu m'a confirmé de l'économie ainsi réalisée sur « l'ouillage » que l'on est obligé de faire chaque semaine dans un chai ordinaire. On estime qu'une barrique de 225 litres perd ¼ de son contenu en un an.

Enfin, et c'est là un avantage important, par la réunion d'une grosse quantité de vendanges en un même lieu la Coopérative peut récupérer une quantité appréciable de sous-produits, chose que ne peut faire un viticulteur isolé. Les marcs et lies sont récupérés et distillés et fournissent ainsi une grande quantité d'alcool de bouche. La Coopérative de Gauriac n'est pas équipée pour faire la distillation par elle-même, mais de nombreuses Caves de vinification assurent en même temps la distillation. Quoiqu'il en soit par la vente de cet alcool de bouche, des tartres et des résidus de rafles la Cave s'est assurée cette année un bénéfice de 150 000 francs, suffisant pour couvrir les frais de vendanges.

À suivre.